



Rapport d'Orientation Budgétaire Exercice 2026

Conseil Communautaire du 26 février 2026

27/02/2026

ROB 2026

Cadre légal

Le débat d'orientation budgétaire a vocation à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.

Le DOB est obligatoire dans les communes, EPCI et syndicats de 3500 habitants et plus. Il doit avoir lieu dans un délai de 10 semaines précédents l'examen du budget par l'assemblée délibérante (article L5217-10-4 du CGCT). Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Contenu obligatoire (toutes les collectivités):

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre
- La présentation des engagements pluriannuels
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Contenu obligatoire supplémentaire (communes et EPCI de plus de 10 000 habitants et les départements):

- Structure des effectifs ;
- Dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- Durée effective du travail.
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Les chiffres clés de La Cali (insee)

95 823 habitants au 1^{er} janvier
2026

45 communes :

- * 1 ville centre (Libourne
25 591 habitants)
- * 5 pôles structurants entre
3 001 et 9 000 hab. (Coutras,
Izon, Saint Denis de Pile,
Vayres et Saint Seurin sur
l'Isle)
- * 15 communes entre 1 001 et
3 000 hab.
- * 24 communes de – de
1 000 hab.

Superficie : 569 km²
Densité : 163 habitants / km²
42 120 ménages

47 281 logements dont :

- * 89 % de résidences
principales
- * 2,7 % de résidences
secondaires
- * 8,2 % de logements
vacants

3 232 établissements
35 279 emplois
12,3% taux de chômage

- * 15 324 € revenu moyen par
habitant
- * 47% des ménages imposés
- * 15,6% taux de pauvreté

Les compétences de La Cali (au 01/01/2025)

Les compétences obligatoires	Les compétences supplémentaires	Les compétences facultatives
<ol style="list-style-type: none">1. Développement économique et touristique2. Aménagement de l'espace communautaire3. Equilibre social de l'habitat4. Politique de la ville5. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations6. Accueil des gens du voyage7. Collecte et traitement des déchets ménagers8. Eau9. Assainissement des eaux usées10. Gestion des eaux pluviales urbaines	<ol style="list-style-type: none">1. Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaires (aires de co-voiturage)2. Environnement et cadre de vie3. Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire4. Action sociale d'intérêt communautaire (CIAS, petite enfance, enfance, jeunesse, santé)	<ol style="list-style-type: none">1. Aménagement numérique2. Aménagements urbains et intermodalité (Pôles d'échanges multimodaux)3. Manifestations culturelles4. Manifestations sportives5. Contributions au SDIS6. Gestion et entretien du Port de Libourne-Saint-Emilion7. Préservation de la biodiversité (projet de Maison des Abeilles / Eco pâturage)8. Entretien et gestion du chemin de fer touristique entre Guîtres et Marcenais9. Installation et entretien des abris voyageurs affectés aux services des transports publics

Sommaire

1. Le contexte national
2. Le décryptage de La Loi de Finances pour 2026
3. Les grandes orientations budgétaires
4. La fiscalité
5. Structure et évolution des dépenses de personnel et des effectifs
6. La dette
7. Les budgets annexes

01

Le contexte national

➔ Calendrier électoral et calendrier budgétaire

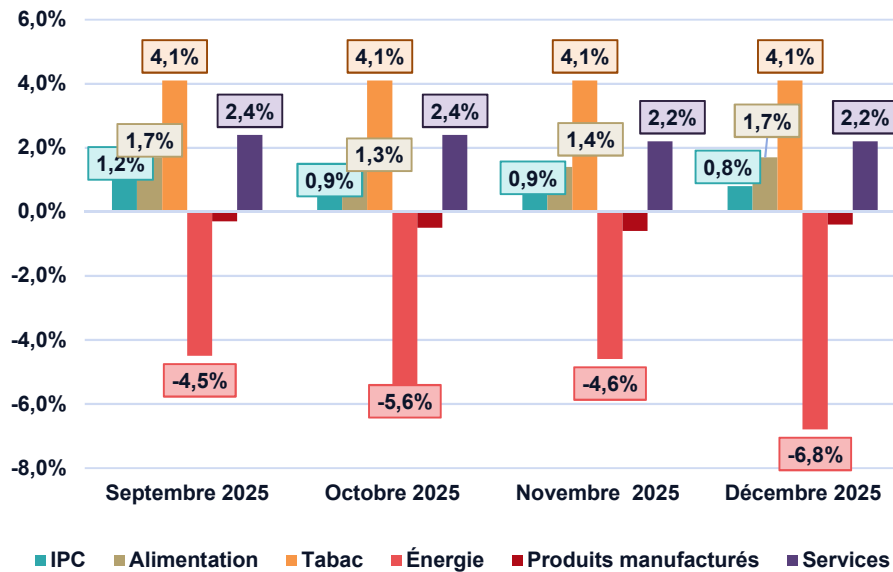
- ▲ Compte tenu des élections municipales en mars 2026, le calendrier budgétaire est adapté cette année, afin de permettre à la prochaine assemblée de s'installer et de travailler sur le budget qu'elle souhaitera.
- ▲ D'ici là, un ROB est adopté le 26 février 2026 afin de permettre à l'institution de présenter les résultats 2025 et les orientations budgétaires prévisionnelles qui inclut les dispositions de la Loi de Finances 2026. Les mesures issues de la Loi de Finances pèsent très fortement sur le futur budget de La Cali.



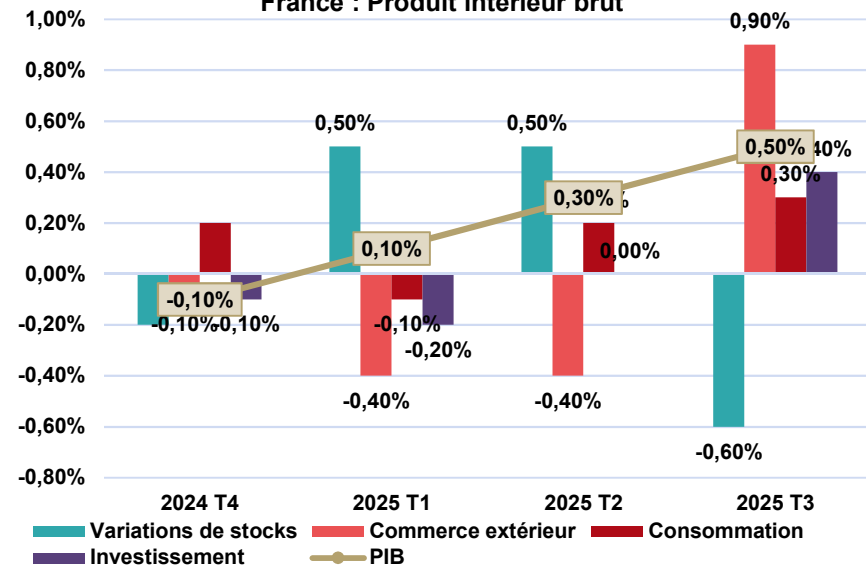
→ France : Inflation et Croissance

- ▲ **L'inflation française a continué à ralentir vers la fin de 2025**, avec une hausse des prix à la consommation estimée à **+0,7% en décembre**, légèrement en dessous des attentes des analystes.
- ▲ Cette décélération reflète principalement la **baisse des prix de l'énergie** et la **normalisation des prix alimentaires**, dans un contexte de demande intérieure modérée.
- ▲ La **croissance reste faible mais stable**, avec des conditions de demande qui ne traduisent pas de reprise nette au début de 2026, dans un contexte européen moins dynamique qu'espéré.
- ▲ Les projections de la Banque de France indiquent que **l'écart d'inflation entre la France et la zone euro restera significatif**, en raison de contributions sectorielles divergentes, notamment dans les services.

France : évolution des postes contributeurs à l'inflation



France : Produit intérieur brut



Source graphique : INSEE



Inflation et croissance en Europe & Bilan des politiques monétaires

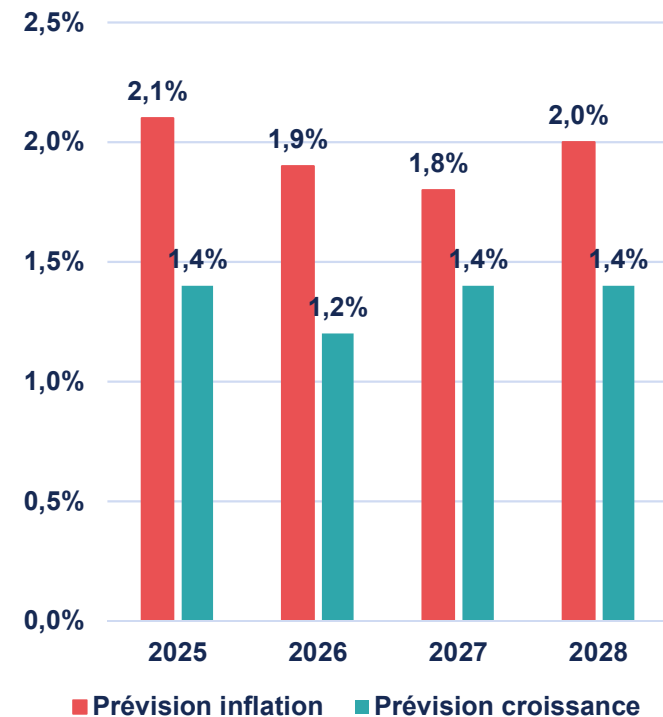
▲ Europe : Inflation et Croissance

- ▲ L'inflation globale dans la zone euro est revenue à 2,0% en décembre 2025, atteignant ainsi l'objectif de la Banque centrale européenne après un léger recul en novembre.
- ▲ Cette baisse traduit un **apaisement général des pressions sur les prix**, notamment grâce à la contraction des prix de l'énergie.
- ▲ L'inflation sous-jacente, hors énergie et alimentation, a également diminué légèrement, **mais reste encore au-dessus des niveaux permettant une détente monétaire immédiate**.
- ▲ La croissance de la zone euro reste modérée, avec une **consommation résiliente** mais des **contraintes persistantes dans les exportations** et le **secteur manufacturier**, et la BCE projette une inflation moyenne de 1,9% et un PIB en hausse de 1,2% en 2026.

▲ Bilan de la politique monétaire en 2025

- ▲ En 2025, la **Réserve fédérale américaine a adopté une posture prudente**, maintenant ses taux directeurs à 4,5% durant le premier semestre avant de procéder à **trois baisses consécutives** pour les ramener à 3,75% en fin d'année.
- ▲ Malgré cet assouplissement progressif, **les taux américains restent relativement élevés** par rapport à ceux de l'Union européenne, cette approche attentiste reflétant la volonté de la Fed de **préserver sa crédibilité monétaire** dans un contexte de dette publique élevée et d'inflation encore sensible.
- ▲ Du côté européen, la **Banque centrale européenne a amorcé un cycle d'assouplissement avant de stabiliser** son taux de dépôt à 2,0%, dans un environnement où l'inflation est revenue autour de 2,1%, proche de sa cible.
- ▲ La **croissance de la zone euro reste modérée**, limitant l'impact de la politique monétaire et renforçant la dépendance aux politiques budgétaires nationales.

Anticipations croissance et inflations de la BCE pour la zone euro



Source graphique : BCE



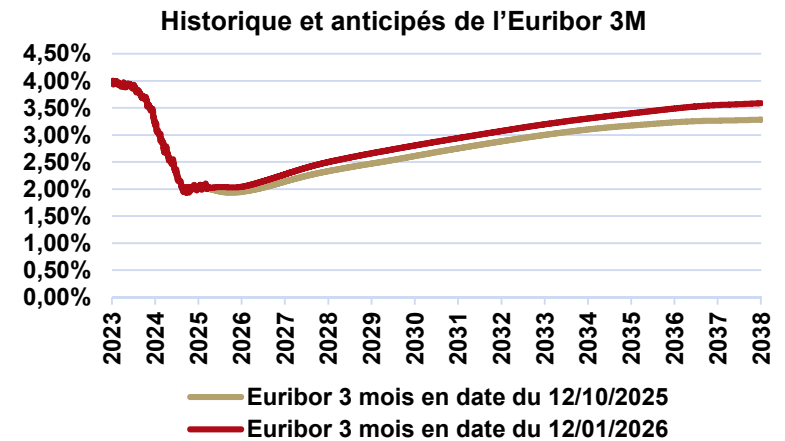
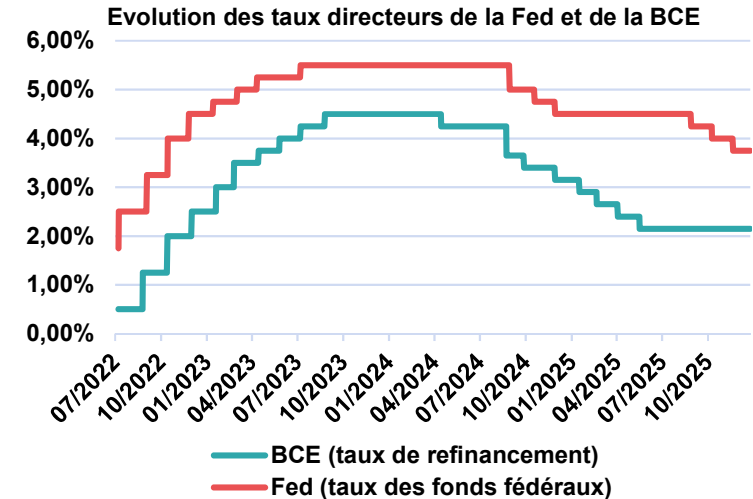
Dernières décisions des banques centrales et anticipations

▲ Dernières décisions des banques centrales

- ▲ Lors de sa réunion de décembre 2025, le FOMC a réduit son taux directeur de 25 points de base, portant la fourchette des fonds fédéraux à 3,50% – 3,75%, après deux baisses consécutives depuis septembre.
- ▲ Les minutes de la réunion révèlent d'importantes divergences internes, certains membres plaidant pour des taux plus élevés, tandis que d'autres étaient favorables à de nouvelles réductions, et les marchés anticipent pour janvier 2026 une stabilité des taux.
- ▲ La BCE a maintenu l'ensemble de ses taux directeurs inchangés en décembre 2025, conservant le taux de dépôt à 2%, dans un contexte d'inflation alignée avec sa cible et de croissance modérée.
- ▲ La banque centrale européenne a réaffirmé son approche « data dependent », précisant que toute évolution future de sa politique monétaire dépendra de l'évolution de l'inflation sous-jacente et de la conjoncture économique, plutôt que d'un calendrier prédéfini.

▲ Anticipations d'évolution des taux

- ▲ Dans le sondage Bloomberg de décembre 2025, plus de 60% des économistes estiment que le prochain mouvement de la BCE sera une hausse des taux, contre seulement un tiers en octobre.
- ▲ Cette évolution reflète la stabilisation de l'inflation dans la zone euro autour de l'objectif de 2%, réduisant les pressions en faveur de nouvelles baisses de taux.
- ▲ La possibilité d'une hausse des taux en 2026 se dessine, même si celle-ci n'est pas attendue immédiatement au début de l'année.
- ▲ Les prévisions implicites sur les marchés des swaps confirment cette tendance, avec plus de 50% de chances d'une hausse avant la fin de l'année et environ 13 points de base de relèvement attendus d'ici décembre 2026.



Source graphique : Fed & BCE & Finance Active

02

Décryptage de la LF 2026



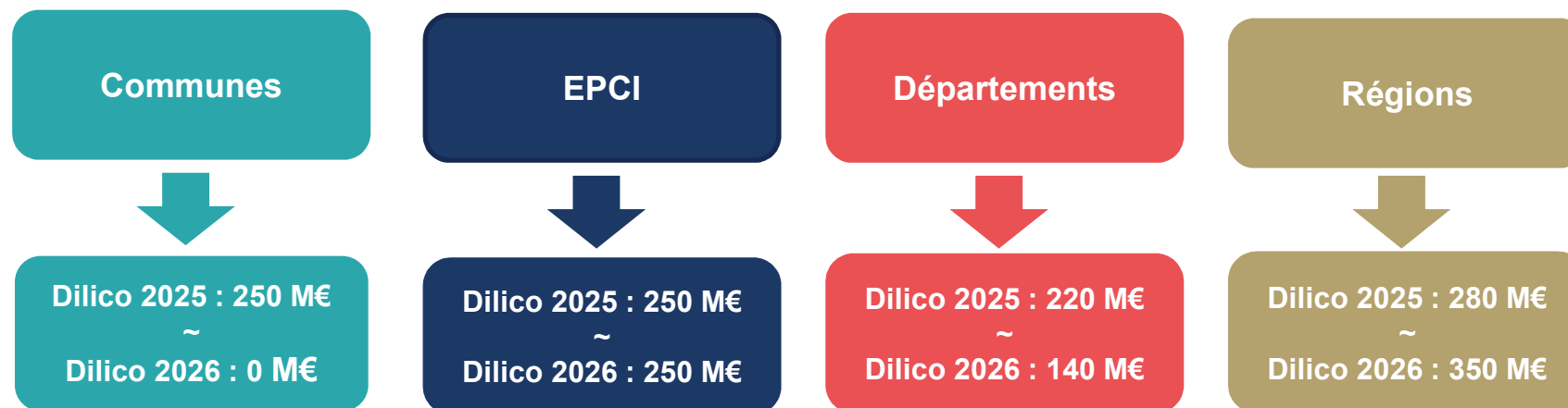
Un « dispositif de lissage conjoncturel » sur les recettes fiscales des collectivités

	DILICO « 1 » de 2025	DILICO « 2 » de 2026
Pourquoi ?	Lisser dans le temps les recettes fiscales des collectivités territoriales afin de contribuer au redressement des comptes publics	
Combien ?	1 milliards d'euros de régulation réparti entre le bloc communal, les départements et les régions	740 millions d'euros de régulation réparti entre le bloc communal, les départements et les régions
Pour qui ?	Les collectivités en fonction d'un indice synthétique (IS)	
Et ensuite ?	90% du montant régulé reversé sur <u>trois ans</u> aux collectivités contributrices Abondement des 10 % restants au profit du FPIC	90 % du montant régulé reversé sur <u>trois ans</u> aux collectivités contributrices Abondement des 10 % restants au profit du FPIC



Un « DILICO » de 740 M€ réparti entre les collectivités

Modalités de répartition entre collectivités



➔ Zoom sur l'indice synthétique du bloc communal

L'IS pour le bloc communal

*Dilico 1 : CONTRIBUTION si IS > à 110% de l'IS moyen
Dilico 2 : même seuil d'éligibilité*

IS EPCI (110%)



Potentiel fiscal par habitant de l'établissement / Potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des EPCI à FP (75%)



Revenu moyen par habitant de l'établissement / revenu moyen par habitant de l'ensemble des EPCI à FP (25%)



Un abondement stable de la dotation d'intercommunalité en 2026

Rappel des garanties d'évolution de la DI depuis 2024

	N-1	DI/hab minimum N	DI/hab maximum N
Garantie d'évolution de droit commun	100%	95%	120%
Garanties spécifiques pour les EPCI les plus intégrés (CIF>0,35 pour les M, CA et CU et CIF>0,5 pour les CC)		100%	120%

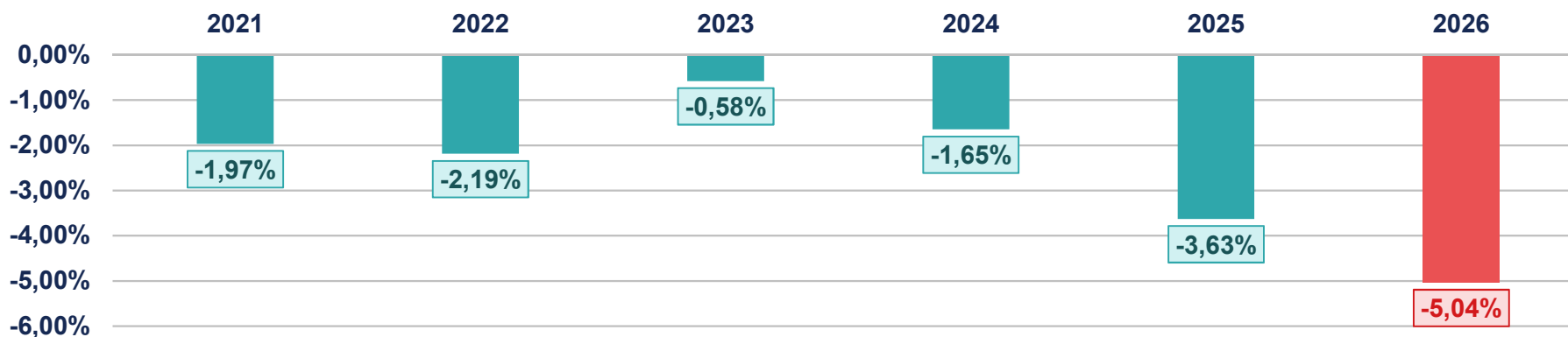
Recommandation pour les EPCI

- ✓ Si aucune garantie n'était applicable à votre DI en 2025 : reconduire le même montant en €/hab en 2026 (évolution pop)
- ✓ Si une garantie était applicable à votre DI en 2025, alors application de la garantie (voir ci-dessus)



Une compensation part salaire davantage minorée en 2026

Évolution de l'écrêtement de la CPS

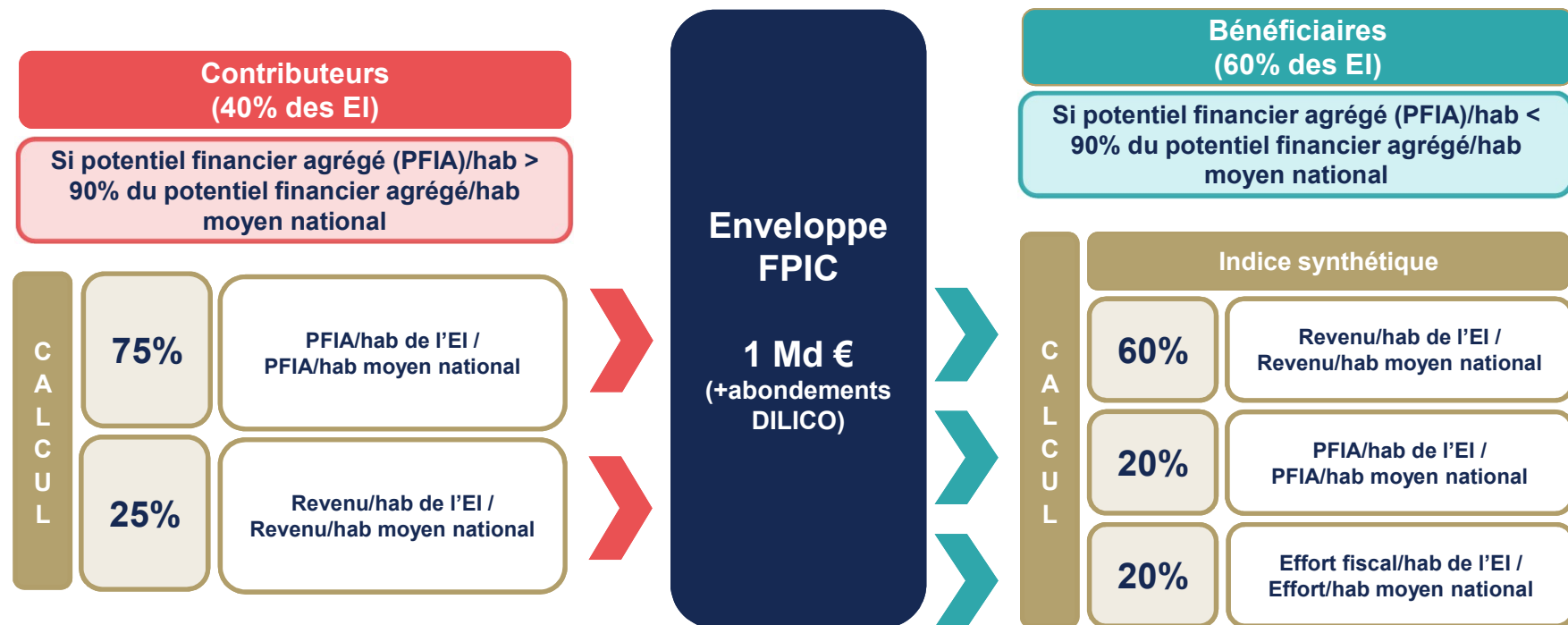


Recommandation pour 2026

Ecrêtement CPS : -5% par rapport au montant de 2025

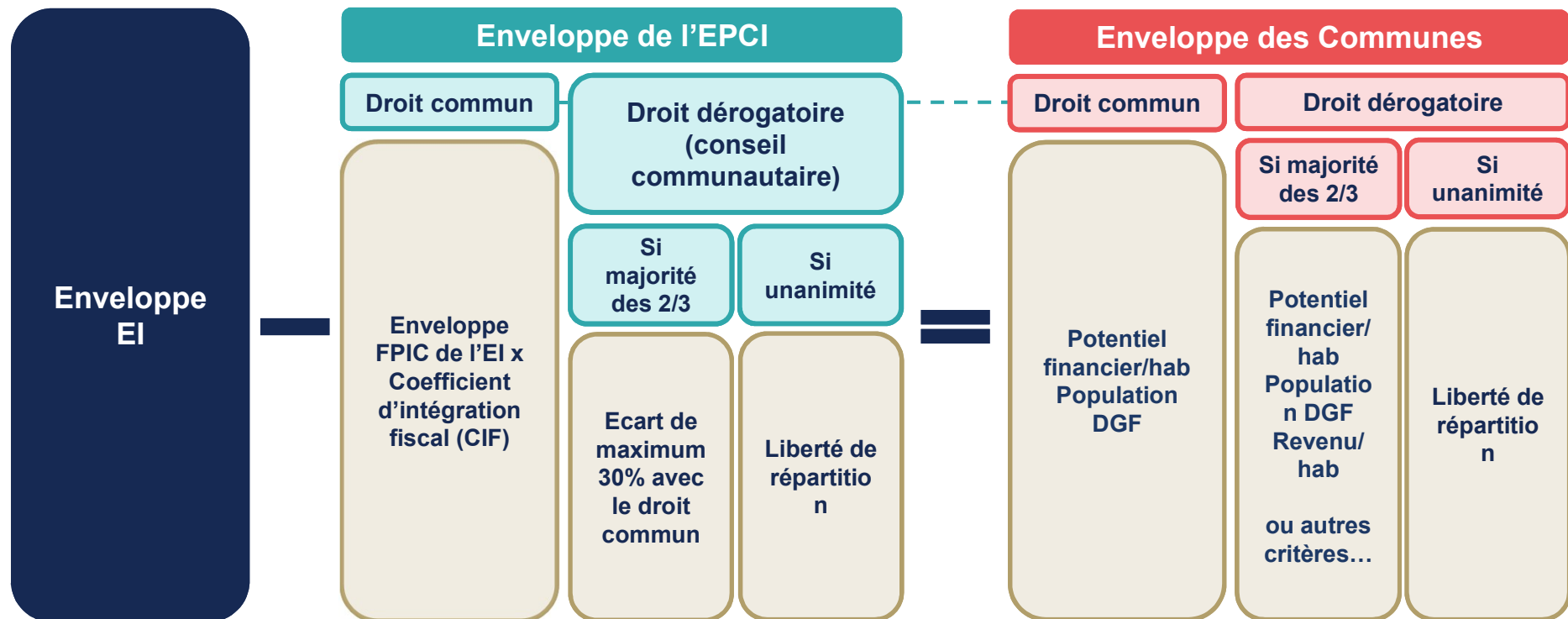


Des critères inchangés pour le calcul du montant d'éligibilité au FPIC en 2026





Rappel des modes de répartition du FPIC





Les variables d'ajustement

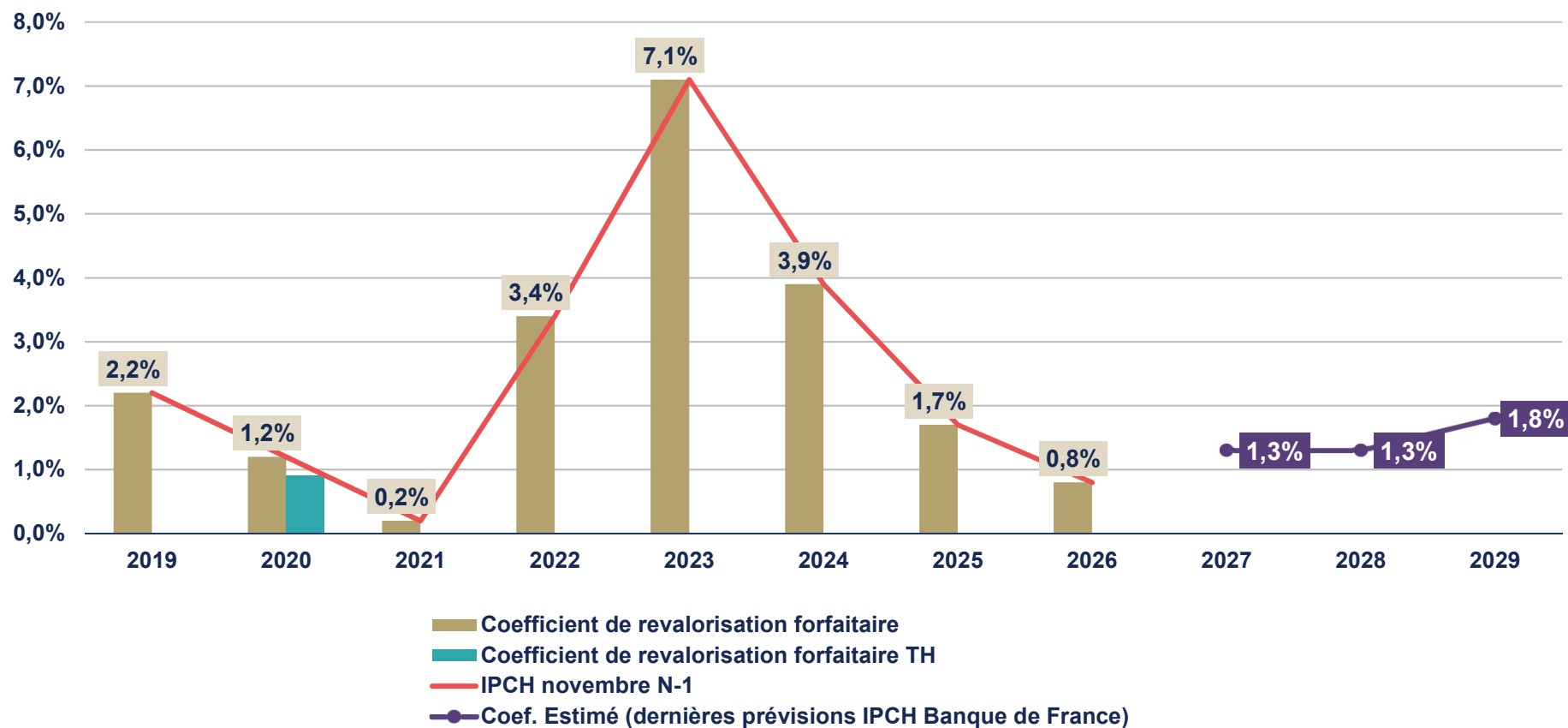
Historique des variables d'ajustement de l'enveloppe normée pour le bloc communal :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	LF 2026
Bloc Communal	DCRTP	Aucun écrêtement			FDPTP (-13M€) DCRTP (-14 M€)	FDPTP (-57 M€) DCRTP (-202 M€)	FDPTP (-50 M€) DCRTP (-318 M€)

DCRTP = Dotation de compensation de la réforme de la TP

FDPTP = Fonds départemental de péréquation de la TP

Coefficient de revalorisation forfaitaire et prévisions d'inflation Banque de France



Depuis 2018, et comme le prévoit l'article 1518 bis du Code Général des Impôts (CGI), les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).



Minoration de -19,3% de la « compensation sur les locaux industriels »

Evolution de la compensation fiscale de la réforme des valeurs locatives

- ▲ La **LF 2026 met fin à la compensation dynamique à l'euro** près promise par le gouvernement lors de la mise en place de la réduction des impôts dits de production en 2021, avec l'application **d'une baisse de 19,3 % sur le montant de la compensation.**
- ▲ Une baisse qui **impacte le produit de taxe foncière sur le bâti** puisque le coefficient correcteur, issu de la réforme de la TH, s'applique également sur cette compensation fiscale.

Recommandations

Une **baisse de -19,3%** des **compensations de locaux industriels (art 748)** issu de l'état fiscal « Allocations compensatrices »



Fraction de TVA 2026

Année blanche pour les collectivités

Rappel du calendrier (LF 2025)

Pour 2026 : les fractions de TVA perçues par les EPCI en compensation de la suppression de la TH et de la CVAE resteront liées à la progression de la TVA en année N

Mars



Communication via le 1259 de la fraction de TVA N en fonction de la TVA nationale N-1

Octobre



Ajustement de la prévision de l'évolution de la TVA nationale N via le PLF N+1

Première estimation de l'évolution de la TVA nationale N+1



CVAE

Anticipation de la suppression progressive

Calcul initial de la compensation

	Calcul de la compensation
PART 1 : part individuelle fixe	Moyenne CVAE entre 2020 et 2023 + compensation d'exonération de CVAE entre 2020 et 2023
PART 2 : part « dynamique »	Reversement en fonction de l'évolution de la TVA nationale via le fonds national de l'attractivité économique des territoires (FNAET). Rappel 2023 : 600 M€ répartis avec comme clé de répartition: 1/3 en fonction les bases de CFE et pour 2/3 sur en fonction des effectifs. Pour 2024 : le décret du 27 novembre 2023 reconduit la clé de répartition applicable en 2023



Le soutien à l'investissement local

Maintien de la DETR, la DPV et la DSIL sans baisse de crédits et diminution du Fonds vert (-27% par rapport à 2025)

	LF 2025				LF 2026
Enveloppe :	DSIL	DETR	DPV	DSID	Fonds Vert
Montant :	420 M €	1,046 Md €	150 M €	212 M €	837 M €
Eligibilité :	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Départements de métropole et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR
Objet :	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Education, culture ; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural	Investissements écologiques : rénovation énergétique, biodiversité... Objectif : Accélérer la transition écologique dans les territoires



FCTVA

Modification du calendrier de versement pour les EPCI

Le FCTVA en fonctionnement est maintenu mais changement du calendrier en investissement pour les EPCI amenant une année blanche pour 2026

▲ *Aucune modification du taux à prévoir*

	Année de versement du FCTVA	2025	2026
Ancien calendrier	N	16,404%	16,404%
Nouveau calendrier	N + 1	16,404%	16,404%

03

Les grandes orientations budgétaires

Sommaire

- 1 – Contexte et méthodologie
- 2 - Synthèse des éléments de rétrospective 2023 – 2025
- 3 - Synthèse des éléments pour 2026
- 4 - Synthèse et résultats



Contexte et méthodologie

ROB 2026

Rappel des principaux postes en dépenses et en recettes de fonctionnement

Postes en dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général (Chapitre 011)	Ce sont les charges à caractère général de la La Cali (fluides, fournitures, entretien de bâtiments, etc)
Charges de personnel (chapitre 012)	Masse salariale
Participations, contingents et subventions (chapitre 65)	Charges de gestion courante : subventions versées aux associations, aux budgets annexes, indemnités des élus ...
Atténuations de produits (chapitre 014)	Attribution de compensation, FNGIR, dégrèvements,...

Postes en recettes de fonctionnement	
Fiscalité directe et indirecte (chapitre 73)	Directe : taxes ménages (TH, TFB et TFPB), taxes entreprises (CFE, IFER, TASCOM et autres taxes (TEOM, Taxe de séjour) Indirecte attribution de compensation, FPIC, droits de place, TVA,...
Produits d'exploitation et du domaine (chapitres 70 et 75)	Produit des services (ex : ALSH, crèches, espaces jeunes,...), revenus des immeubles, redevance des délégataires
Dotations et participations (chapitre 74)	Versements de l'Etat : DGF, compensations fiscales, subventions...

Définitions des principaux ratios abordés au cours de l'analyse

- ▲ **Épargne brute** : recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'immobilisation) – dépenses réelles de fonctionnement.

C'est donc l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. L'excédent contribue au financement de la section d'investissement. Elle matérialise l'autofinancement dégagé sur les opérations courantes de la section de fonctionnement, avant prise en compte des éléments exceptionnels (produits des cessions d'immobilisation).

- ▲ **Taux d'épargne brute** : épargne brute/recettes réelles de fonctionnement, en %.

Il indique la part de recettes de fonctionnement pouvant être consacrée pour investir et/ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes réelles de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Traditionnellement, **un ratio compris entre 8% et 15% est satisfaisant**. En moyenne en 2024, selon l'Observatoire des finances locales 2025, le taux d'épargne brute du bloc communal était de 15,8%.

- ▲ **Épargne nette** : Epargne brute – le remboursement en capital de la dette.

L'épargne nette exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible. Une épargne nette positive signifie que le remboursement en capital de la dette peut être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement (l'épargne brute).

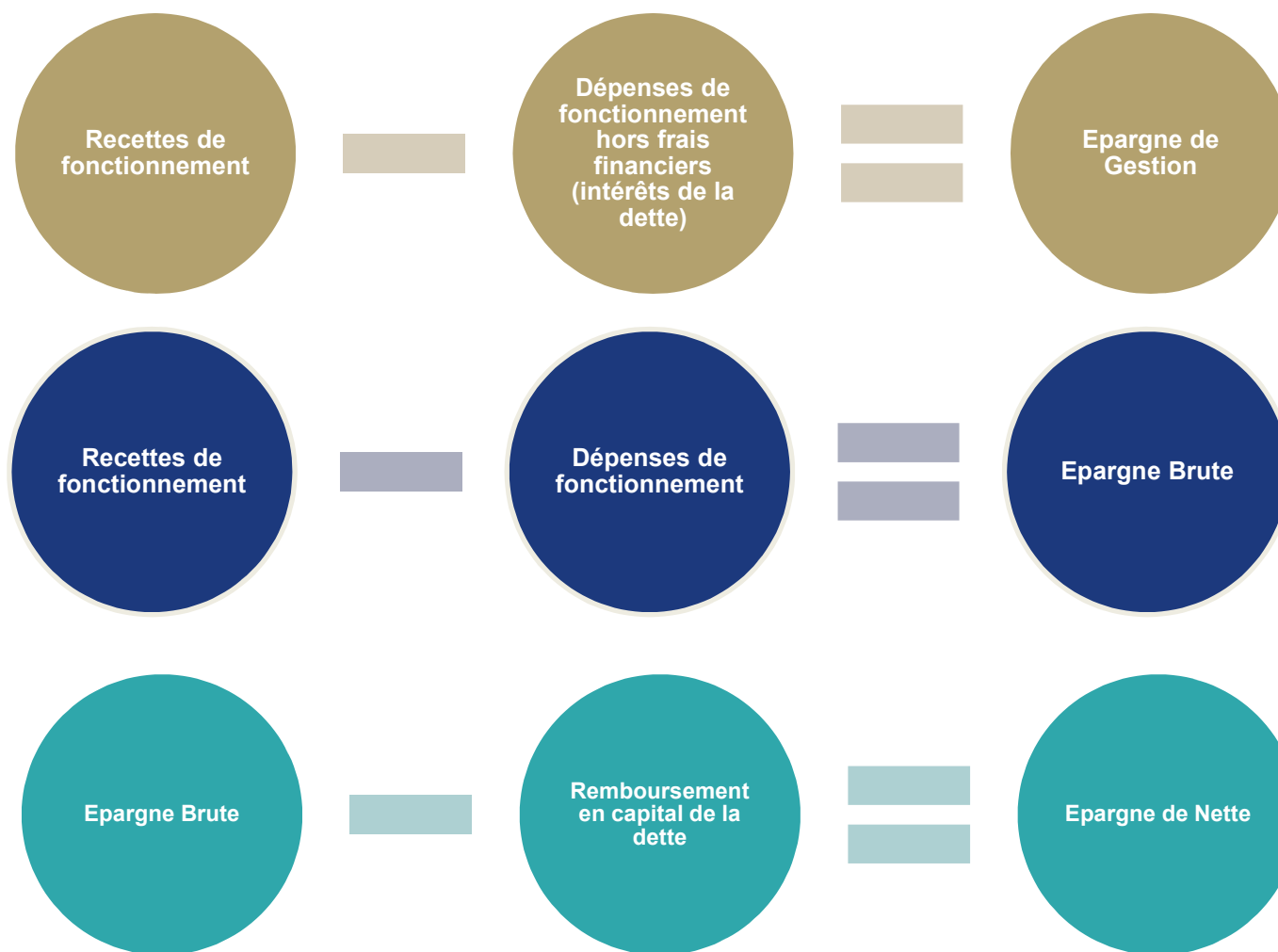
- ▲ **Capacité de désendettement** : encours de dette au 31/12/N rapportée à l'épargne brute.

Ce ratio est exprimé en nombre d'années et mesure la solvabilité financière d'une collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années théoriquement nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Pendant longtemps, l'analyse financière a retenu un premier seuil d'alerte de 10 ans et un seuil critique de 15 ans. La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 met en place désormais **un seuil de 12 ans** à partir duquel la situation peut être considérée comme préoccupante pour le bloc communal.

- ▲ **Niveau du fonds de roulements fin d'exercice (ou appelé excédents de fin d'année)** : fonds de roulement début d'exercice – résultat de l'exercice

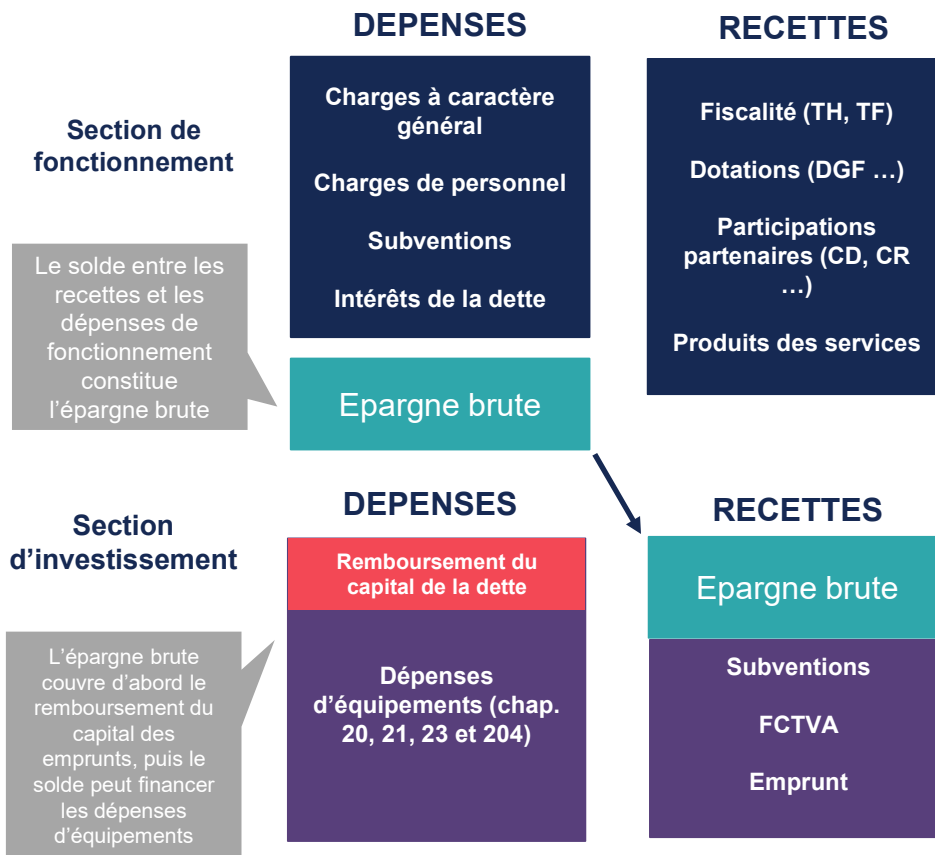
L'analyse financière classique et notamment les magistrats financiers des Chambres régionales des Comptes retiennent un niveau équivalent à **deux mois de dépenses de personnel**.

Zoom sur les épargnes



Les règles d'équilibre budgétaire

Les règles d'équilibre des comptes des communes



Sections de fonctionnement et d'investissement respectivement équilibrées

- Evaluation sincère des dépenses et des recettes
- Financement de l'annuité des emprunts en capital par des recettes propres
- Section de fonctionnement doit avoir un solde nul ou positif et la section d'investissement doit être votée en équilibre
- **Si l'épargne brute ne suffit pas à rembourser le capital de la dette**, la collectivité ne dégage aucun autofinancement, ce qui implique :
 - Une **baisse de la capacité de financement** des prochaines dépenses d'équipement.
 - La nécessité de recourir **aux autres ressources propres** (FCTVA, Cessions d'immobilisations...) pour couvrir le remboursement de la dette.

Un début de mandat 2020-2022, marqué par le Covid et les réformes fiscales

2020

- Revalorisation forfaitaire des bases à 1,2%.
- Abondement exceptionnel de la DSIL à hauteur de 950M€.
- Instauration d'une aide exceptionnelle pour faire face aux pertes des recettes fiscales liés à la crise du Covid.
- Extension des dépenses éligibles au FCTVA pour le fonctionnement
- La fin des tarifs réglementés d'électricité et de gaz pour les collectivités dès le 1^{er} décembre 2020. (Loi Energie Climat 2019)

2021

- Revalorisation forfaitaire des bases: 1,2%
- Exonération de 50% des bases des locaux industriels
- Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales
- Modification des règles de liens entre les taux pour accompagner la suppression de la TH
- Mise en place du coefficient correcteur
- Mise en œuvre progressive de l'automatisation du FCTVA

2022

- Revalorisation forfaitaire des bases: 3,4%
- Réforme des indicateurs financiers et mécanisme de lissage dans leur prise en compte (2022-2028)
- Hausse du point d'indice : + 3,5 % au 1^{er} juillet
- Mise en place du filet de sécurité au sein du bloc communal pour accompagner les hausses de prix et la revalorisation des salaires
- Instauration d'un bouclier tarifaire sur l'électricité

Une fin de mandat 2023-2025 marquée par le contexte inflationniste et l'instabilité politique

2023

- Revalorisation forfaitaire des bases: 7,1%
- Abondement à hauteur de 320 M€ de la DGF du bloc communal
- Création d'un fonds vert de 2 Md€ dans le cadre de la transition écologique
- Hausse du point d'indice de la fonction publique : + 1,5 % au 1er Juillet
- Reconduction du filet de sécurité
- Suppression de la CVAE

2024

- Revalorisation forfaitaire des bases: 3,9%
- Abondement de la DGF, concentré sur le bloc communal
- Elargissement de la liste des communes en zone tendue, permettant la mise en place de la majoration de THRS
- Fiscalité des résidences secondaires et dérogations à la règle de lien

2025

- Revalorisation forfaitaire des bases : 1,7%
- Création d'un DILICO : avec pour objectif d'associer les collectivités à un effort de redressement des finances publiques
- Retour de l'écrêtement sur la DF et abondement des dotations de péréquation
- Révision du principe de révision de progression de la fraction de TVA
- Hausse des cotisations CNRACL
- Nouveau gouvernement, une Loi de finances 2026 retardée

Les objectifs et la méthodologie

Les objectifs

- ▲ Analyser les indicateurs de gestion de la collectivité afin de mettre en évidence sa situation financière et anticiper une possible dégradation budgétaire à venir.
- ▲ Permettre de dégager des pistes de travail / fixer des objectifs cohérents pour améliorer les indicateurs financiers.
- ▲ Déterminer la capacité d'investissement de la collectivité ainsi que l'évolution de ses ratios financiers

La méthodologie

Les données renseignées :

- ▲ 2023 - 2024 : Intégration des données du CA
- ▲ 2025 et suivants : intégration du CFU 2025 provisoire et prospective 2026 sur la base du réalisé n-1 et de l'impact de la LF 2026

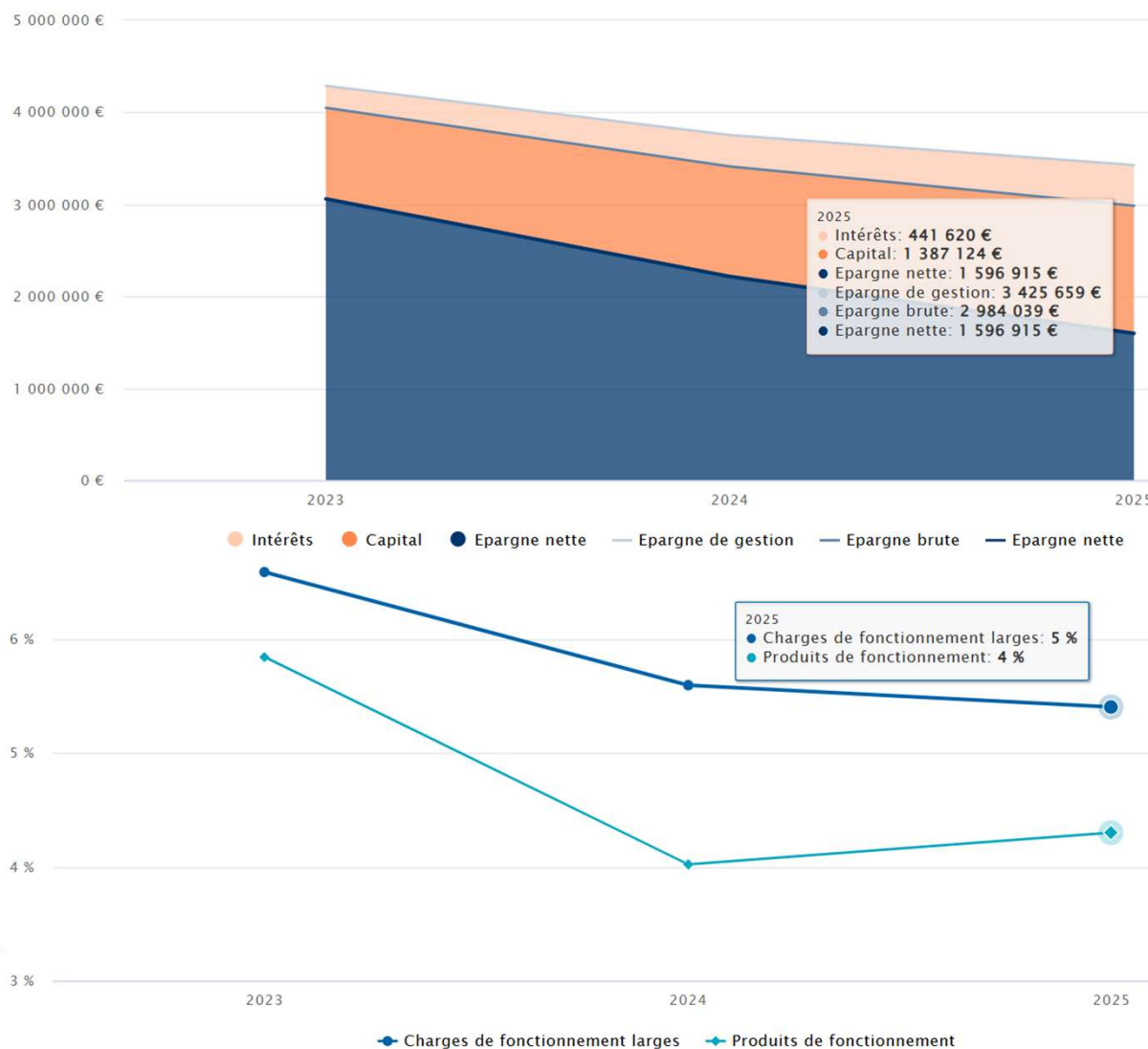


Synthèse des éléments de rétrospective 2023-2025

ROB 2026

L'évolution des épargnes

Évolution des épargnes (hors cessions) et du Fonctionnement

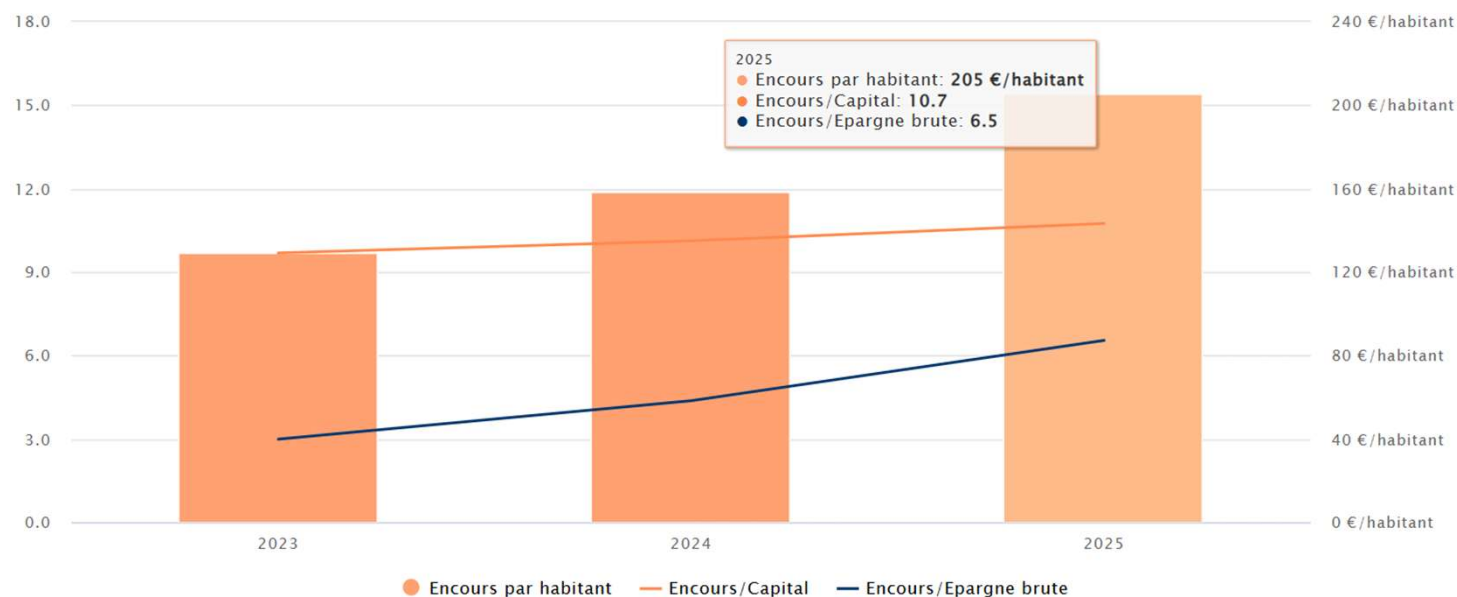


En 2023, les RRF avaient progressé de **+6%** dans le sillage des **produits de la fiscalité directe** (revalorisation forfaitaire des bases de +7,1%). L'épargne nette était supérieure à 3 M€ en 2023.

Les exercices 2024 et 2025 sont marqués par un dynamisme de **+4%** sur les RRF, du fait notamment d'une progression des **produits de la fiscalité directe** (revalorisation forfaitaire des bases de +3,9% en 2024 + hausse des taux de CFE en 2025). Cependant, l'évolution des DRF est plus important que celle des RRF (**+5% en 2024 et +5% en 2025**). Cette évolution impacte les épargnes qui baissent sur ces deux exercices. Le niveau de l'épargne nette atteint 1,6 M€ en 2025.

L'évolution de l'encours de dette et du ratio de désendettement

Évolution de l'encours de dette et le ratio de désendettement (en années)



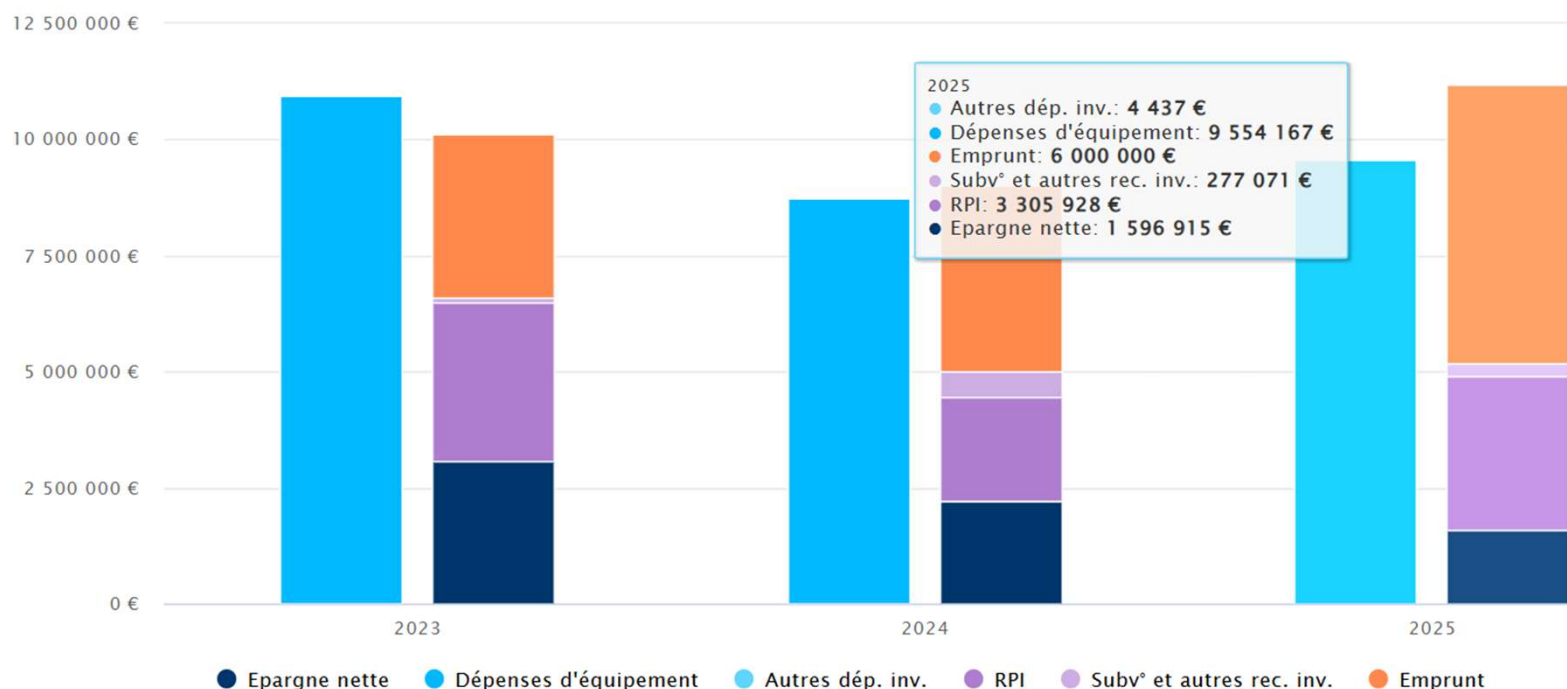
Sur la période 2023-2025, la collectivité a mobilisé **13,5 M€** d'emprunt. **L'encours de dette est en hausse au 31/12/2025 à 19,5 M€** contre **12,1 M€** au 31/12/2023.

Avec la baisse des épargnes en 2025, la **hausse de l'encours de dette** entraîne une augmentation du **ratio de désendettement**. Il est de **3 années fin 2023 et atteint 6,5 années fin 2025**. Il demeure toutefois inférieur au **seuil limite de 12 ans** recommandé.

€	2023	2024	2025
Encours brut au 1er janvier	9 587 007	12 096 700	14 902 232
- Remboursement du capital brut	989 915	1 194 679	1 387 124
+ Emprunt	3 500 000	4 000 000	6 000 000
= Variation de l'encours brut	2 509 693	2 805 532	4 612 980
= Encours brut au 31 décembre	12 096 700	14 902 232	19 515 212

Des dépenses d'équipement financées majoritairement par l'emprunt et les fonds propres

Évolution des moyens de financement des dépenses d'équipement





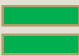





Les **29,2 M€ d'investissements** réalisés par la collectivité sur la période ont été **principalement financés par l'emprunt (45%), suivis par les fonds propres** (épargne nette) à hauteur de **23%**, les **cessions d'immobilisations (19%)**, et les **subventions et autres recettes (FCTVA, AC,...) (14%)**.

Le fonds de roulement en fin d'exercice 2025 s'établit à un **niveau de 5,3 M€**. Ce niveau est supérieur au minimum de 2 mois de dépenses de personnel recommandé par les Chambres Régionales des Comptes (soit 3 M€ en 2025).

Comparaison des principaux indicateurs financiers de la collectivité entre 2023 et 2025

	Année 2023	Année 2024	Année 2025 provisoire	Tendance
Épargne brute	4 048 k€	3 411 k€	2 984 k€	↓
Épargne nette	3 059 k€	2 216 k€	1 597 k€	↓
Taux d'épargne brute	6,3%	5,1%	4,3%	↓
Encours de la dette	12 097 k€	14 902 k€	19 515 k€	↑
Ratio de désendettement <i>Seuil Limite : 10 ans max</i> <i>Seuil Critique : 15 ans max</i> <i>Seuil recommandé : 12 ans max</i>	3 ans	4,4 ans	6,5 ans	↑
Fonds de roulement de fin d'exercice <i>Minima de 2 mois de dépenses de personnel : soit 3 M€</i>	3 437 k€	3 713 k€	5 334 k€	↑

Comparaison des principaux indicateurs financiers entre le ROB 2025 et le CFU* provisoire (au 30/01/2026)

	ROB 2025	CFU 2025 provisoire	Tendance
Epargne Brute	2 890 k€	2 984 k€	
Épargne nette	1 615 k€	1 597 k€	
Taux d'épargne brute	4,2%	4,3%	
Emprunts	6 318 k€	6 000 k€	
Encours de la dette au 31/12	19 945 k€	19 515 k€	
Annuité	1 640 k€	1 829 k€	
Ratio de désendettement	6,9 ans	6,5 ans	
Fonds de roulements au 31/12	3 714 k€	5 334 k€	

**Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, et qui sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les communes, EPCI, ASA, AFR, AFP et CCAS (cf II de l'article 242 de la loi n°2018-1317 de finances pour 2019)*



Synthèse des éléments pour 2026

ROB 2026

Les objectifs retenus

Les mesures de la Loi de Finances 2026 ont un impact très fort sur le futur budget de La Cali et pèse sur ses équilibres financiers. Elles dégradent l'épargne de La Cali de manière imposée pour des montants proches de **1,7 M€**. Sans les mesures gouvernementales pénalisant fortement les EPCI, la situation financière de La Cali en 2026 serait plus favorable.

Face à cette situation, il est nécessaire de :

- ▲ de construire des prévisions budgétaires **au prix d'économies de fonctionnement importantes** tout en maintenant les services communautaires en lien avec les besoins du territoire
- ▲ **d'équilibrer les budgets annexes en réduisant autant que possible la subvention du budget général**
- ▲ **de ne retenir que les investissements susceptibles d'être effectivement conduits et réalisés sur l'année 2026**, en respectant un plafond global de **7,5 M€** *(les investissements réalisés dans ce mandat 2020-2025 : 47,4 M€ soit 7,9 M€/an contre 39,4 M€ soit 6,6 M€ sur la période 2014-2019)*

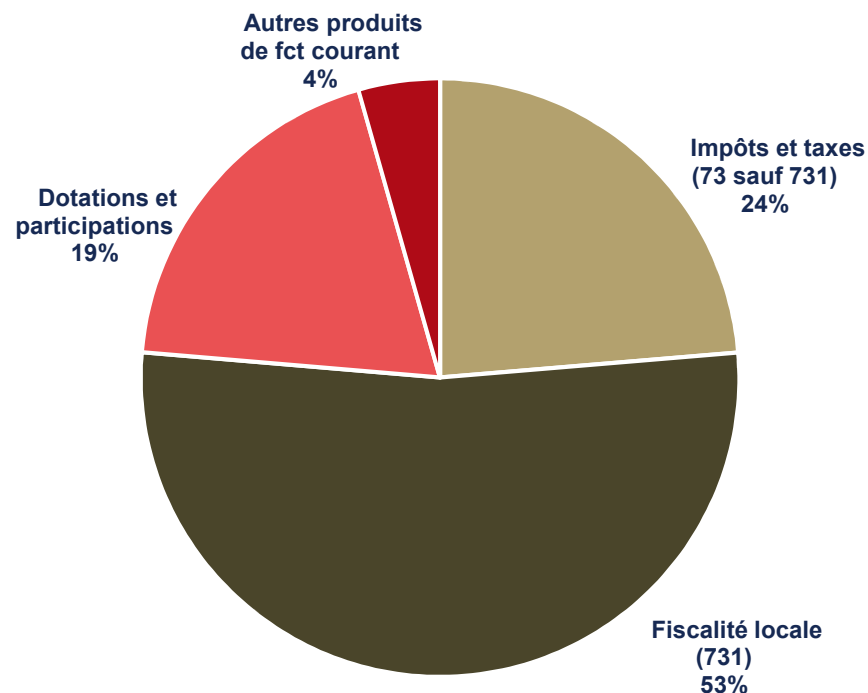
L'impact prévisionnel de LF sur le budget 2026 de La Cali en Fonctionnement = -1,7 M€ au total

Dispositifs LF/LFSS	2025	2026	Ecart
DCRTP (Dotation de compensation à la réforme de la Taxe Professionnelle)	1 175 k€	384 k€	-791 k€
Compensations Foncier Bâti (établissements industriels)	245 k€	201 k€	- 44 k€
Compensations CFE (établissements industriels)	2 038 k€	1 675 k€	- 363 k€
Compensation part salaire de la DGF	4 022 k€	3 831 k€	-191 k€
Nouvelle augmentation du taux de cotisation CNRACL			- 200 k€
Produit de TVA-TH	9 643 k€	9 566 k€	- 77 k€
Produit de la TVA-CVAE	5 183 k€	5 142 k€	-41 k€
TOTAL FONCTIONNEMENT	22 506 k€	20 999 k€	-1 707 k€

La Cali échappe au DILICO : son indice synthétique (potentiel fiscal et revenu ménage par habitant par rapport à la moyenne nationale) ressort à 0.795, alors qu'un EPCI est contributeur dès que son indice est supérieur à 1,10.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement en 2026

Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2026 (hors produits de cession)



Les contributions directes représentent le principal poste de recettes de La Cali (53%). En l'absence d'action sur les taux, les bases évolueront sous l'effet de la croissance de la population et de la revalorisation des bases indexées sur l'inflation (0,8% pour 2026, soit + 283 k€, contre 1,7% en 2025).

Les impôts et taxes (24%) constituent le second poste de recettes. Le produit de TVA (en remplacement de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE) est estimé à -120 k€.

Les dotations et participations (19%) représentent une part significative des recettes. Les dotations ne sont plus impactées par l'effort de redressement des comptes publics mais via les écrêtements mis en place pour financer notamment la péréquation verticale. La Cali est bénéficiaire de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation (cette dernière est rabotée de 5% au moins, soit une perte de 191 k€). La diminution de la réduction des bases des locaux industriels entraîne une perte de recettes des compensations fiscales estimée (-407 k€) et la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle diminue de 791 k€. De leur côté, les participations évoluent en fonction des actions mises en place par la collectivité (la participation CAF demeure la plus importante).

Les autres produits (4%) comprennent principalement les produits des services, qui varient en fonction de l'augmentation des tarifs et les remboursements de frais.

Les perspectives en matière de recettes de Fonctionnement : hypothèse d'évolution

k€	CFU 2025 provisoire	ROB 2026	Variation 2025/2026
Produits fonctionnement courant stricts	69 859	69 162	-1%
Impôts et taxes (73 sauf 731)	16 468	16 368	-1%
Attribution Compensation reçue	414	427	
Attribution FPIC	995	999	
Produit TVA-TH	9 643	9 566	
Produit TVA-CVAE	5 183	5 142	
Attribution DILICO		0	
Solde impôts et taxe	233	234	
Fiscalité locale (731)	35 855	36 443	2%
Contributions Directes	17 786	18 069	
TEOM	17 676	18 064	
Taxe de séjour	321	310	
Solde fiscalité locale	72	0	
Dotations et participations	14 628	13 310	-9%
DGF	6 619	6 447	
FCTVA fct	7	0	
Compensations fiscales	2 788	2 396	
Fonds de péréquation divers	2	1	
Dotation de compensation réforme TP	1 175	384	
747888 - CAF/MSA	2 988	2 969	
Solde participations diverses	1 048	1 112	
Autres produits de fct courant	2 908	3 042	5%
Produits des services	2 505	2 653	
Produits de gestion	403	389	
Atténuations de charges	32	32	0%
Produits de fonctionnement courant	69 891	69 194	-1%
Produits exceptionnels larges	49	50	
Produits de fonctionnement	69 940	69 244	-1%

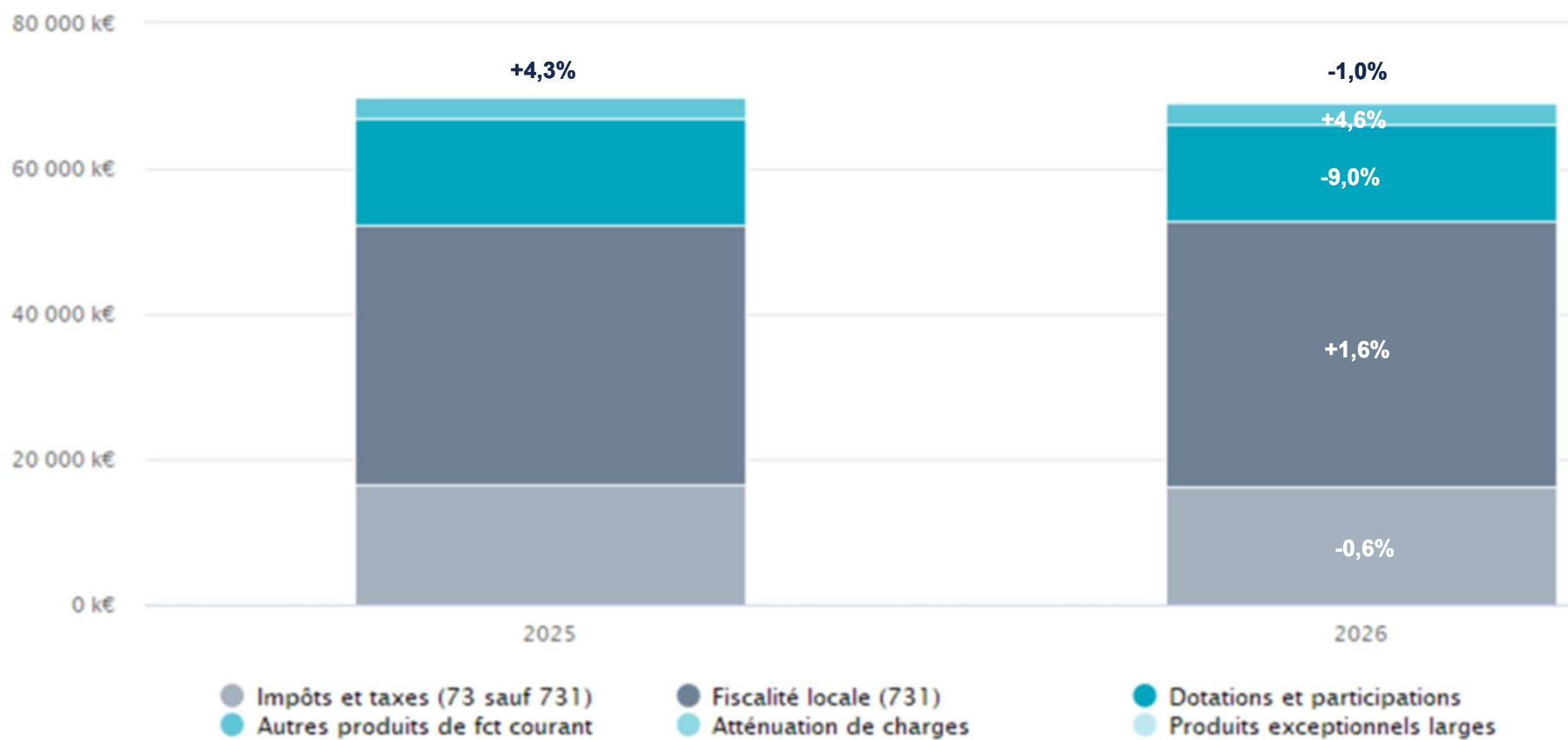
Des recettes de fonctionnement en baisse

Pour la première fois depuis 2017, l'évolution nominale des produits de fonctionnement serait négative et s'établirait à **-1% en 2026 (-2,1% hors TEOM, soit -1,1 M€)**.

La baisse cumulée de la DCRTP, des compensations fiscales (FB et CFE des établissements industriels), de la dotation de compensation et des produits de TVA ne compense pas la revalorisation automatique des bases fiscales (+0,8%) et celle des tarifs des services.

Progression des RRF

Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement



Analyse des dotations de l'Etat et du FPIC

Evolution de la DGF

	2025	2026	Variation 2025/2026
Population totale	94 984	95 823	
Résidences secondaires	1 434	1 288	
Population DGF	96 418	97 111	1%

Dotation globale de fonctionnement

k€	2025	2026	
Dotation de base	665	710	
Dotation de péréquation	1 699	1 830	
Dotation d'intercommunalité spontanée	2 364	2 540	7%
Garantie	233	75	
Dotation d'intercommunalité	2 597	2 616	1%
Dotation de compensation	4 022	3 831	-5%
DGF	6 619	6 447	-3%

La population DGF de La Cali est estimée à 97 111 habitants. La population Insee du territoire a progressé de 839 habitants entre 2025 et 2026. **La dotation d'intercommunalité serait de 2 616 k€ (+ 1%). La dotation de compensation serait de 3 831 k€, soit une baisse de -5% par rapport à 2025.**

Stabilité du FPIC 2026 (prévisionnel) = 999 k€. L'attribution revenant à l'ensemble intercommunal est répartie entre l'EPCI et ses communes membres au prorata du CIF, puis entre les communes membres en fonction de leur potentiel financier par habitant et de leur population. En 2026, La Cali percevrait **40% du FPIC attribué à l'ensemble intercommunal** (42% en 2025)

Détermination de l'attribution au FPIC de l'ensemble intercommunal (EI)

k€	2025	2026
Population DGF	96 418	97 111
x Indice synthétique (attribution)	1,2132	1,2037
x Valeur de point	21,22	21,22
= FPIC - Attribution initiale de l'EI	2 482	2 480
= FPIC - Attribution brute de l'EI	2 482	2 480

Montant de l'attribution FPIC intercommunale

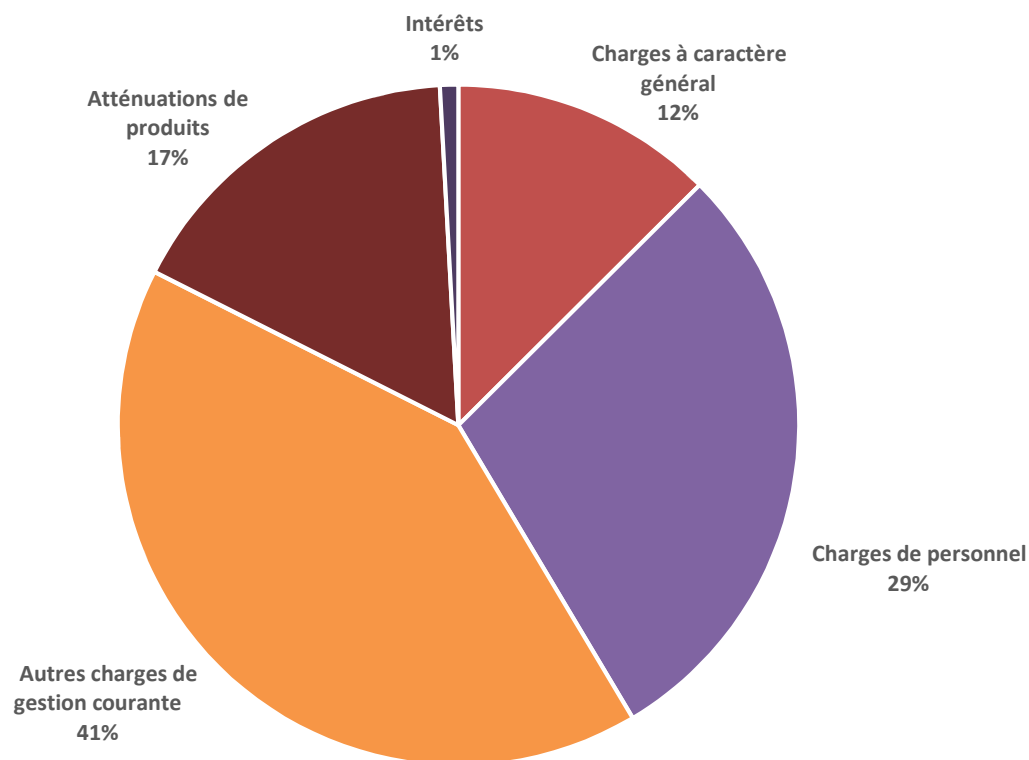
k€	2025	2026
Attribution intercommunale de droit commun	995	999
<i>Part de l'attribution brute de l'EI</i>	<i>40,07%</i>	<i>40,29%</i>
Attribution intercommunale effective	995	999

Evolution nominale de l'attribution FPIC

	Moy.	2026/25
Attribution brute de l'EI	-0,1%	-0,1%
Attribution intercommunale effective	0,5%	0,5%

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement en 2026

Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2026



Les charges de gestion courante (41%) constituent le principal poste de dépenses de La Cali et correspondent aux subventions d'équilibre des budgets annexes et du CIAS, aux subventions aux organismes de droit privé et aux participations (SDIS, PETR, syndicat des déchets, OTI,...).

Les charges de personnel (29%) constituent le deuxième poste de dépenses de La Cali. Elles vont subir les effets de décisions prises au niveau national mais également au niveau de la collectivité (réduction prévisionnelle des effectifs).

Les charges à caractère général (12%) comprennent les différents contrats conclus par La Cali, les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation et le prix des fluides.

Les charges financières (1%) évolueront en fonction de la politique d'endettement de la collectivité et des variations des taux d'intérêt.

Les perspectives en matière de dépenses de Fonctionnement : hypothèse d'évolution

k€	CFU 2025 provisoire	ROB 2026	Variation 2025/2026
Charges fct courant strictes	54 831	55 284	0,8%
Charges à caractère général	8 654	8 400	-2,9%
Solde charges à caractère général	6 581	6 113	
Charges de personnel	18 811	19 400	3,1%
Autres charges de gestion courante	27 366	27 484	0,4%
Elus	379	384	
Service d'incendie	1 617	1 592	
Collecte déchets et traitements	17 252	17 390	
CIAS	1 285	1 285	
Subvention fonct. personnes de droit privé	1 641	1 768	
PETR	285	288	
Subvention OTI	210	210	
Déficit BA PORT LIBOURNE	0	0	
Subvention au BA TRANSPORT	1 450	1 250	
Subvention au BA CENTRE AQUATIQUE	3 140	3 040	
Subvention BA IMMOBILIER D'ENTREPRISES	0	165	
Déficit BA ZAE	0	0	
Solde autres charges de gestion courante	107	114	
Atténuations de produits	11 609	11 189	-3,6%
Attribution Compensation versée	10 417	10 020	
Prélèvement FNGIR	796	796	
Contribution DILICO	0	0	
Solde atténuations de produits	396	373	
Charges de fonctionnement courant	66 439	66 473	0,1%
Charges exceptionnelles larges	75	85	13,0%
Frais financiers divers (66 hs int.)	5	5	
Charges exceptionnelles (67)	26	30	
Provisions semi-budgétaires (68)	44	50	
Charges de fct hors intérêts	66 514	66 558	0,1%
Intérêts	442	587	
Charges de fonctionnement	66 956	67 145	0,3%

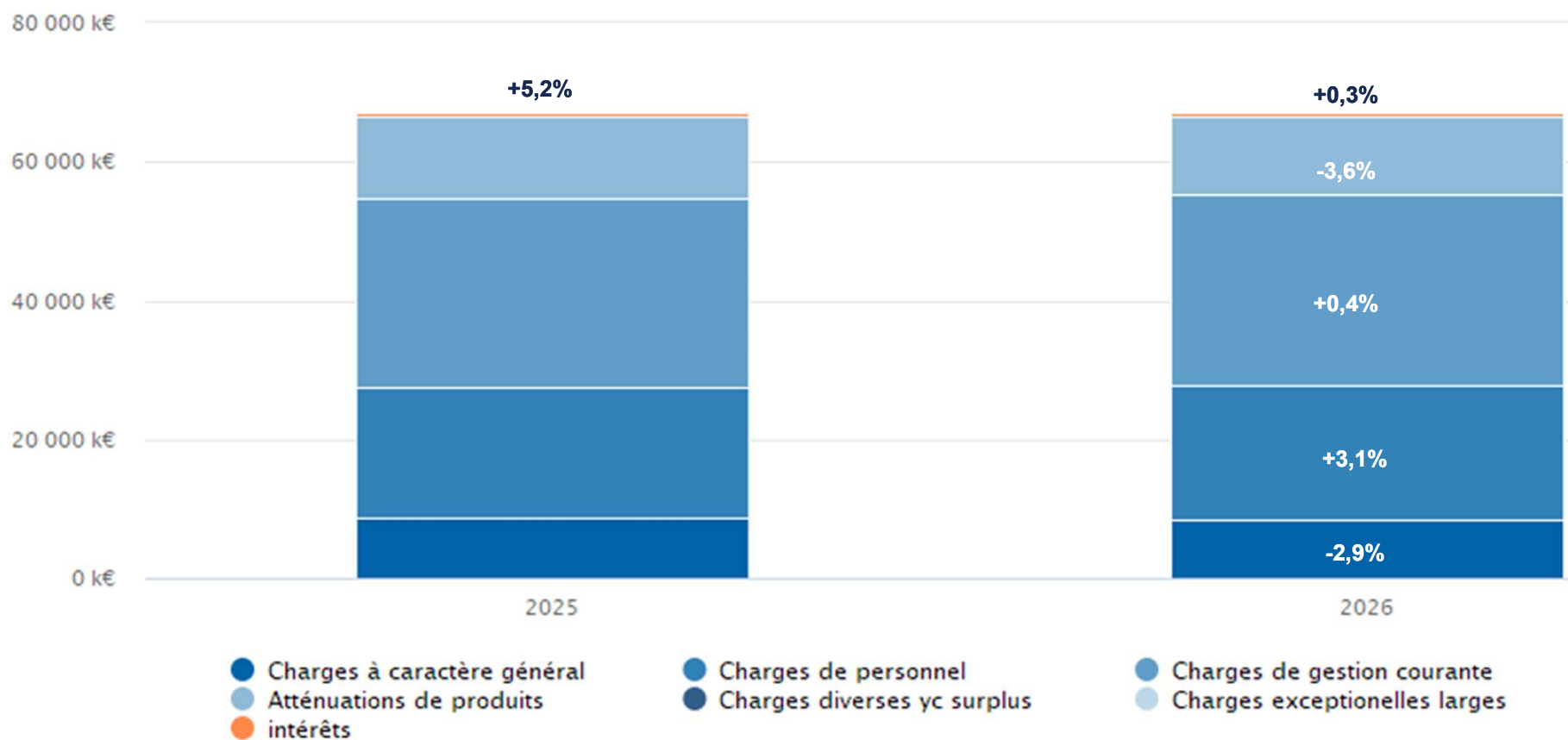
Des dépenses de fonctionnement contenues

Les dépenses de fonctionnement doivent connaître une stabilité en 2026 (**soit +0,3%, +0,1% hors TEOM**), avec des dépenses salariales avec une hausse très contenue de 3,1% (malgré la hausse du taux de CNRACL et les augmentations obligatoires - GVT, Urssaf).

Cette hausse des dépenses salariales doit donc être financée par des économies sur les autres postes de dépenses : les charges à caractère général (-2,9%), les atténuations de produits (-3,6%) et les autres charges de gestion courante (+0,4%), avec une forte maîtrise des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes (Centres aquatiques et transport)

Progression des DRF

Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



La chaîne de l'épargne

Évolution des épargnes

k€	2025	2026
Produits de fonctionnement courant	69 891	69 194
- Charges de fonctionnement courant	66 439	66 473
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	3 452	2 721
+ Solde exceptionnel large	- 26	- 35
= Produits exceptionnels larges*	49	50
- Charges exceptionnelles larges*	75	85
= EPARGNE DE GESTION (EG)	3 426	2 686
- Intérêts	442	587
= EPARGNE BRUTE (EB)	2 984	2 099
- Capital	1 387	1 606
= EPARGNE NETTE (EN)	1 597	493

* y compris financiers hors intérêts et provisions réelles

Avec des **RRF en retrait de -1% en 2026** (hors cession) et des **DRF quasiment stables (+0,3%)**, l'épargne de gestion est en baisse par rapport à 2025. Elle passe de **3,4 M€ en 2025 à 2,7 M€ en 2026**.

L'évolution de l'épargne nette (**1,6 M€ en 2025, puis 500 k€ en 2026**) est fortement impactée par la diminution des recettes de fonctionnement, malgré les efforts pour maîtriser, voire diminuer certains postes des dépenses de fonctionnement.

PPI et financement de l'investissement

Tableau des sources de financement de l'investissement

k€	2025	2026	Part en 2026
Dépenses d'investissement hors dette	9 559	7 500	
Dépenses d'équipement	9 554	7 500	
Dépenses directes d'équipement	6 238	5 000	
Dépenses indirectes (FdC + Subventions d'équipemnet)	3 316	2 500	
Dép d'inv hors annuité en capital	9 559	7 500	
Financement de l'investissement	11 180	5 516	
EPARGNE NETTE	1 597	493	8,9%
Ressources propres d'inv. (RPI)	3 306	1 166	21,1%
FCTVA	592	250	4,5%
Produits des cessions	2 029	700	12,7%
AC Investissement	216	216	3,9%
Diverses RPI	469	0	0,0%
Subventions yc DETR / DSIL	277	114	2,1%
Emprunt	6 000	3 743	67,9%
Variation du résultat global de clôture	1 621	- 1 984	36,0%

La **collectivité** peut prévoir un programme d'investissement plafonné à **7,5 M€** en 2026 (9,6 M€ en 2025), financé par **ses ressources propres (30%)**. Elle utiliserait près de **2 M€ d'excédents en 2026 (36%)**. Le recours à l'emprunt représenterait **3,7 M€ en 2026**.

Les indicateurs financiers de La Cali

Le ratio de désendettement (en années) et le résultat global de clôture

Couverture de l'encours de la dette par l'épargne brute (en années)

k€	2025	2026
Encours de la dette (au 31/12)	19 515	21 652
Epargne brute	2 984	2 099
Encours / Epargne brute (années)	6,5	10,3

Variation du résultat global de clôture

k€	2025	2026
Recettes réelles totales	79 523	74 267
- Dépenses réelles totales	77 902	76 251
= Variation du résultat global de clôture	1 621	- 1 984

Résultat global de clôture

k€	2025	2026
Résultat reporté n-1 (yc 1068)	3 713	5 334
+ Variation RGC n	1 621	- 1 984
= Résultat global de clôture	5 334	3 350

Avec la baisse de l'épargne brute, le **ratio de désendettement resterait en-dessous du seuil limite de 12 ans** recommandé, mais évoluerait fortement entre 2025 et 2026, passant de **de 6,5 ans à 10,3 ans**.

Le fonds de roulement (ou résultat global de clôture) est la somme des excédents passés (001 + 002 + 1068). Il s'agit des **réserves** de la collectivité. Il évolue en fonction du résultat de l'exercice (dépenses réelles – recettes réelles). La collectivité utiliserait environ **2 M€ d'excédents entre 2025 et 2026** afin de financer le solde de sa section d'investissement. **Le fonds de roulement s'élèverait à 3,35 M€ fin 2026. Ce niveau reste supérieur du minimum de 2 mois de dépenses de personnel recommandé (soit 3 M€ en 2026)**.



Synthèse et résultats



ROB 2026

Conclusion

Fonctionnement

- Les **RRF de La Cali** seraient en retrait de **-1% en 2026** et les **DRF** seraient **quasiment stables (+0,3%)**. **L'épargne de gestion** serait en baisse par rapport à 2025. Elle passerait de **3,4 M€ en 2025 à 2,7 M€ en 2026 (-740 k€)**.
- L'épargne nette serait fortement impactée en raison des ponctions significatives de l'Etat sur les recettes de fonctionnement, avec **-1,7 M€ (passant de 1,6 M€ en 2025 à 500 k€ en 2026)**, et cela malgré les efforts pour maîtriser ou diminuer certains postes des dépenses de fonctionnement.

Investissement

- Le **PPI** à financer en 2026 s'élèverait à **7,5 M€**, soit une baisse importante par rapport aux années précédentes (près de 10 M€/an entre 2023 et 2025)
- **Le recours à l'emprunt nécessaire au financement du PPI représenterait 3,7 M€ en 2026.**

Synthèse

- La collectivité utiliserait environ **2 M€ d'excédents en 2026** afin de financer le solde de sa section d'investissement, avec un **fonds de roulement aux alentours de 3,35 M€** afin de conserver une bonne gestion de trésorerie.
- Avec la baisse de l'épargne brute sur la période et la hausse de l'encours de dette, le **ratio de désendettement resterait en-dessous du seuil limite de 12 ans**, mais il serait de **10,3 ans fin 2026**.

Evolution des principaux indicateurs financiers 2025-2026

	2025	2026
Epargne de gestion	3 426 €	2 686 €
Epargne brute	2 984 €	2 099 €
Epargne nette	1 597 €	493 €
Taux d'épargne brute	4,3%	3%
Emprunts	6 000 k€	3 743 k€
Encours au 31/12	19 515 k€	21 652 k€
Annuité	1 829 k€	2 193 k€
Ratio de désendettement	6,5 ans	10,3 ans
Fonds de roulement au 31/12	5 334 k€	3 350 k€

04

La Fiscalité

Les principales mesures de la Loi de Finances 2026 en matière de fiscalité

- ▲ **IPCH : revalorisation des bases de + 0,8%** (contre 1,7% en 2025 et 3,9% en 2024), pour les locaux d'habitation, basée sur l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé), entre novembre n-2 et novembre n-1
- ▲ **CVAE** : Maintien de la trajectoire de suppression progressive fixée par la LF 2025 (art. 11 supprimé) : l'article prévoyant d'amender le calendrier et la trajectoire de suppression progressive de la CVAE, fixés par la LF 2025, a finalement été supprimé. Il prévoyait une suppression totale de la CVAE dès 2028 (versus 2030 fixé par la LF 2025) avec une baisse significative des taux de CVAE en 2026 et 2027. Aussi, pour l'année 2026, le taux d'imposition de la CVAE serait maintenu à un taux maximal de 0,28 %. Il en irait de même au titre de l'année 2027, avant d'être progressivement diminué pour 2028 et 2029, avec des taux maximums de CVAE de, respectivement, 0,19 % et 0,09 %, avant suppression totale en 2030.
- ▲ **Actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels** : le PLF 2026 procède à un nouveau report à 2027 de l'application des résultats de cette actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels. Le dispositif de «planchonnement» (CGI, art. 1518 A quinquies, III), visant à atténuer les effets de la révision des valeurs locatives cadastrales des locaux professionnels, serait prorogé d'une année (application pour les impositions dues au titre de 2026 également). Le coefficient de neutralisation (CGI, art. 1518 A quinquies I et II) serait remanié à compter des impositions établies au titre de l'année 2027. Enfin, un nouveau dispositif de lissage des variations de valeurs locatives sur 6 ans serait instauré, à compter des impositions établies au titre de l'année 2027.

La fiscalité de La Cali en 2026

- ▲ **Le produit fiscal** : hors effet croissance des taux d'imposition, actualisation forfaitaire des bases de **0,8%** (IPCH)
- ▲ **Evolution physique des bases** : les bases évoluent d'une part sous l'effet de la revalorisation forfaitaire et d'autre part sous l'effet de variation physique (nouvelles constructions et retour à l'imposition). Taxe foncier Bâti + 1%, Cotisation foncière des entreprises + 1%, Taxe Habitation sur Résidences secondaires 0%
- ▲ **Evolution des taux** : pas d'augmentation des taux d'imposition ménages pour la 8ème année consécutive, ni de la CFE

k€	2023	2024	2025	2026
Base nette TH	8 059	7 278	4 639	4 676
dont base résidences secondaires	7 575	7 113	4 515	4 551
Base nette FB	93 800	97 839	100 672	102 537
Base nette FNB	2 831	2 945	2 584	2 604
Base nette CFE	28 447	30 363	32 983	33 617
	2023	2024	2025	2026
Taux TH	9,54%	9,54%	9,54%	9,54%
Taux FB	4,29%	4,29%	4,29%	4,29%
Taux FNB	6,24%	6,24%	6,24%	6,24%
Taux CFE	30,01%	30,01%	31,26%	31,26%
k€	2023	2024	2025	2026
Produit TH	769	694	443	446
Produit FB	4 024	4 197	4 319	4 399
Produit FNB	177	184	161	163
Produit 3 Taxes ménages	4 970	5 075	4 923	5 007
Produit CFE	8 537	9 112	10 310	10 509
Produit fiscal total	13 506	14 187	15 233	15 516

La fiscalité de La Cali en 2026

Les autres recettes fiscales :

- ▲ La taxe additionnelle au foncier non bâti augmente de + 1,3%
- ▲ Le produit des IFER est estimé à 492 k€ en 2026, soit + 6,37%
- ▲ La TASCOT passe à 1,73 M€ en 2026 soit + 1,3%
- ▲ Le produit de TVA 2026 : il est anticipé un recul au plan national du produit net de la TVA de 0.8%
- ▲ Taxe de Séjour : 310 k€
- ▲ Le Versement mobilité (budget annexe Transport) : avec un taux plafond de 0,8%, le produit est estimé à 6 M€

Les compensations fiscales en 2026

- La loi de Finances 2026 met fin à la compensation dynamique à l'euro près promise par le gouvernement, lors de la mise en place de la réduction des impôts dits de production en 2021, avec l'application **d'une baisse de 19,3% sur le montant de la compensation TFB des locaux industriels**. Elles s'élèvent à 2,39 M€ contre 2,79 M€ en 2025.

k€	2023	2024	2025	2026
Compensations TH	0	0	6	6
Compensations FB	209	220	251	208
Comp. FB zones urbaines / QPV	2	2	2	2
Comp. FB LF21	205	216	245	201
Comp. FB immeubles	3	3	5	5
Compensation FNB	0	0	0	0
Compensations CFE / CVAE	2 264	2 549	2 537	2 183
Comp. RCE ou REI	0	1	1	1
Comp. CFE LF21	1 784	2 004	2 038	1 674
Comp. CFE zones	1	1	0	0
Autres compensations CFE / CVAE	479	543	498	507
TOTAL Compensations	2 473	2 768	2 788	2 396

Le produit fiscal large en 2026

k€	2023	2024	2025	2026	Evolution 2026/25
Impôts ménages larges	5 247	5 365	5 251	5 293	0,8%
Produit TH	769	694	443	446	0,8%
Produit FB	4 024	4 197	4 319	4 399	1,9%
Produit FNB	177	184	161	163	0,8%
Taxe additionnelle FNB	68	70	71	72	1,3%
Compensations ménages	209	220	257	214	-16,9%
CET large	12 833	13 876	15 026	14 922	-0,7%
Produit CFE	8 537	9 112	10 310	10 509	1,9%
Produit IFER	394	426	463	492	6,4%
Produit TASCUM	1 637	1 789	1 716	1 738	1,3%
Compensations TP/CFE/CVAE	2 264	2 549	2 537	2 183	-14,0%
Rôles supplémentaires	188	359	298	250	-16,1%
Fonds de péréquation fiscaux	1 060	1 011	995	999	0,5%
Solde FPIC	1 060	1 011	995	999	0,5%
Dotation communautaire nette	- 10 657	- 10 627	- 10 003	- 9 593	-4,1%
Attribution de compensation nette	- 10 657	- 10 627	- 10 003	- 9 593	-4,1%
Dotation Globale de Neutralisation (DGN)	732	714	380	- 412	-208,4%
DCRTP	1 528	1 510	1 175	384	-67,3%
FNGIR	- 796	- 796	- 796	- 796	0,0%
Produit TVA-TH net	9 508	9 508	9 643	9 566	-0,8%
Produit TVA-CVAE net	5 129	5 053	5 183	5 142	-0,8%
Produit fiscal large	24 034	25 310	26 770	26 167	-2,3%
Teom / Reom	14 593	16 002	17 676	18 064	2,2%
Produit fiscal large + Teom / Reom	38 627	41 312	44 447	44 232	-0,5%

Une diminution des recettes fiscales au sens large (fiscalité et compensations), avec la moindre évolution des impôts ménages et économiques et une baisse très significative des compensations ménages et économiques (respectivement -16,9% et -14%) et de la dotation de compensation de la réforme de la TP (-67,3%)

05

Structure et évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Les tendances

CONTEXTE NATIONAL 2026 :

- ▲ Revalorisation du montant du **SMIC** (+1,18%) au 01.01.2026
- ▲ Mise en application de l'article 40 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la **protection sociale complémentaire (PSC)** dans la fonction publique prévoit notamment le principe de la participation financière obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties santé et prévoyance de leurs agents publics quel que soit leur statut. Ces mesures relatives à la prévoyance sont en vigueur depuis le 1er janvier 2025 ; la participation employeur au financement des garanties santé est effective au 1er janvier 2026.
- ▲ Deuxième augmentation consécutive de l'augmentation du taux de la contribution employeur finançant la CNRACL, compte-tenu de la situation budgétaire des caisses de retraites (**+ 3 points annuellement pendant 4 ans**)

Les tendances

PROJETS EN MATIERE DE RH en 2026 :

Ils se traduisent principalement par la poursuite et le déploiement des projets débutés en 2022, et plus particulièrement :

- ▲ Un soutien particulier à la qualité de vie au travail. Cette dynamique passera par le développement de la politique de prévention notamment par une sensibilisation à la santé au travail. Les effets attendus sont de renforcer l'engagement des agents et de poursuivre la réduction du taux d'absence.
- ▲ Le développement des compétences par le biais du plan de formation pour la période 2024-2026. L'accent sera notamment mis sur l'adaptation des pratiques managériales aux enjeux actuels, notamment de transition.
- ▲ Un ajustement de la politique enfance et calibrage de ses ressources en fonction des objectifs de hausse de capacité d'accueil.
- ▲ Un dialogue social ouvert avec des négociations portant sur
 - la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire (volet santé)
 - l'actualisation de la politique de rémunération (RIFSEEP, indemnités)
- ▲ La mise en œuvre du plan d'égalité professionnelle pour les travailleurs en situation de handicap.

Les principales évolutions attendues en 2026 sur le budget principal

BP 2025	= 19,5 M€
Réalisé 2025	= 18,81 M€
• Augmentation incompressible 2026 :	
• <i>GVT (avancement d'échelons, de grades et promotions ; mise en œuvre de la prévoyance ; augmentation du SMIC ; augmentations des cotisations part employeur maladie et retraite ; réévaluation du RIFSEEP)</i>	= + 362 k€
• <i>Impact des recrutements et décisions 2025</i>	= + 563 k€
• <i>Optimisation, départs à la retraite et non remplacement de postes</i>	= - 584 k€
• Plan de recrutement 2026	= + 157 k€
• Remplacements et postes non permanents 2026	= + 273 k€
• Frais médicaux, SIST, mission chômage (CDG 33)	= + 178 k€
Evaluation projet BP 2026	= 19,8 M€
Projection ROB 2026 (avec un taux d'exécution de 98%)	= 19,4 M€

Politique en matière de remplacements

Congés maladie, congés maternité :

- ▲ Remplacement des postes relevant de missions soumises à quotas d'encadrement (agents de crèche, agents d'animation)
- ▲ Réorganisation en interne privilégiée en première intention dans les autres cas, en fonction de la durée de l'absence

Mobilité externe, départs en retraite :

- ▲ Examen des demandes de reclassement
- ▲ Recherche de solutions de réorganisations internes (optimisation des moyens)
- ▲ Prise en compte des évolutions connues ou prévisibles (mutualisations, transferts, financements, etc.) pour déterminer la nature du recrutement (emploi titulaire ou contractuel)
- ▲ Analyse des départs à la retraite connus en 2026 connus

Politique en matière d'avancement

Avancements d'échelon à la durée unique

Avancements de grade / promotions internes :

Les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels sont définies par l'autorité territoriale dans le cadre des lignes directrices de gestion adoptées en 2021 (par le CDG 33 pour la promotion interne).

Elles retranscrivent les critères définis jusqu'alors à la Cali pour les évolutions de carrière, notamment à savoir :

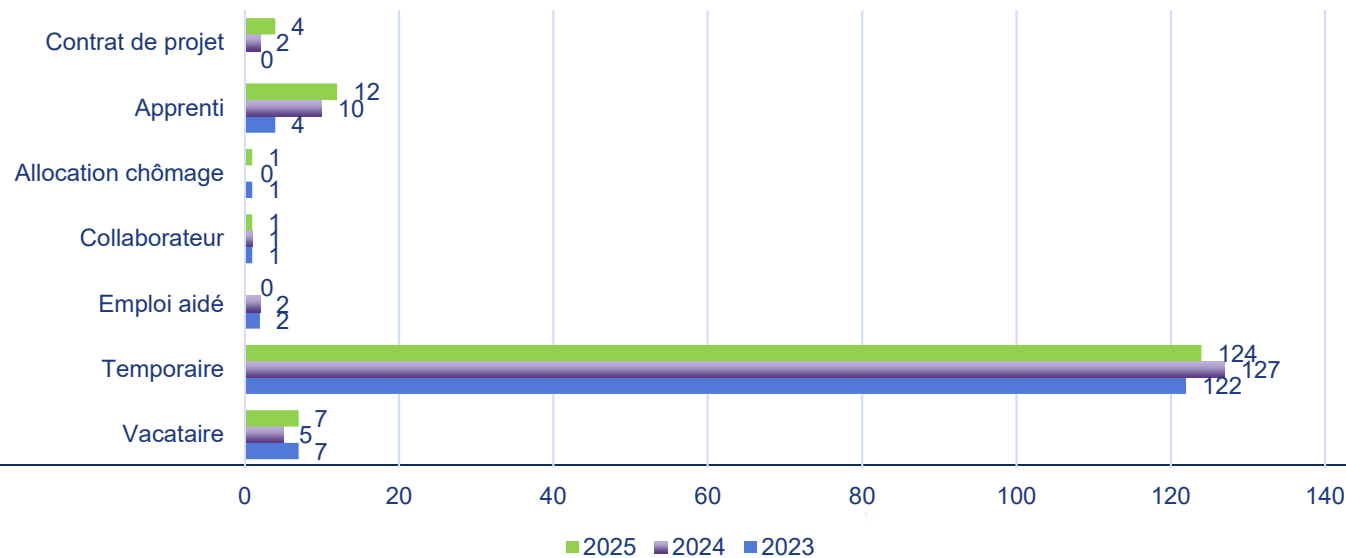
- ▲ avoir un poste dont les missions et le niveau d'engagement correspondent au grade envisagé
- ▲ obtenir l'avis favorable de l'encadrement hiérarchique : DGA, DRH, Direction Générale
- ▲ avoir passé et obtenu un examen correspondant au grade envisagé
- ▲ dans le cadre d'une nomination, suite à l'inscription sur liste d'aptitude, envisager une évolution des missions effectuées sur le poste voire une évolution vers un poste de niveau supérieur

Evolution des effectifs

Evolution des effectifs sur emploi permanent
(agents présents au 31 décembre – en activité)

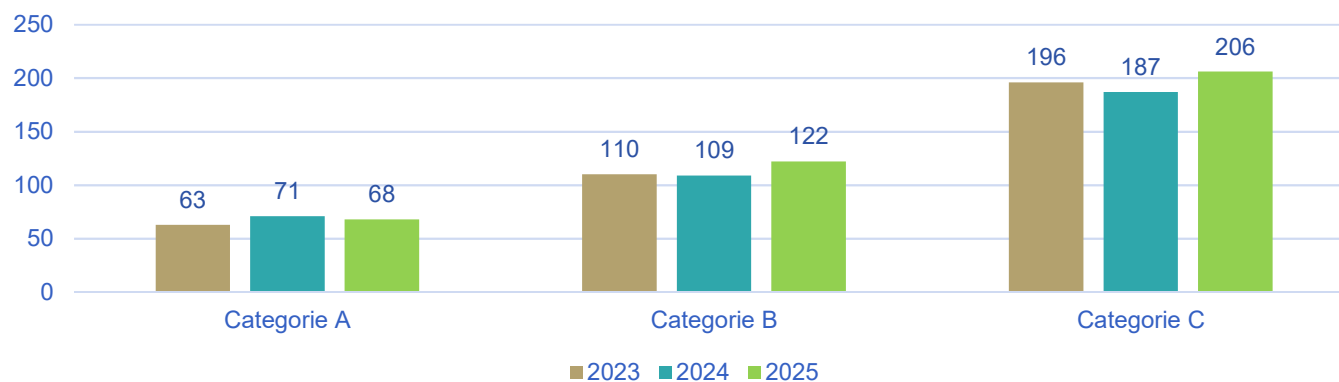


Evolution des effectifs sur emploi non permanent par statut
(agents présents au 31 décembre)

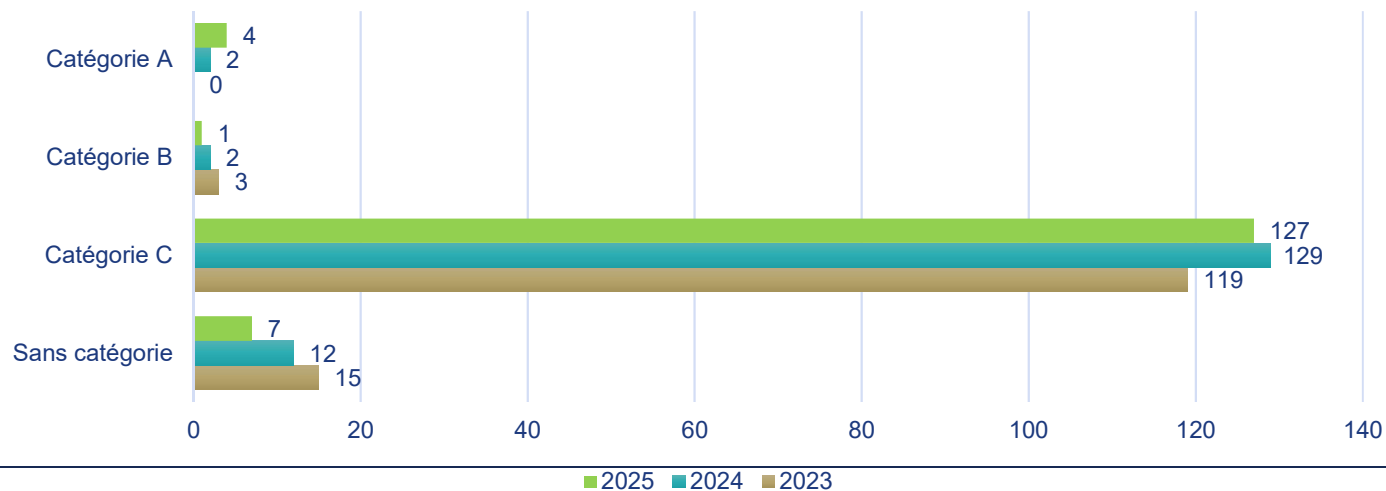


Evolution des effectifs

Evolution des effectifs sur emploi permanent par catégorie
(agents présents au 31 décembre – en activité)

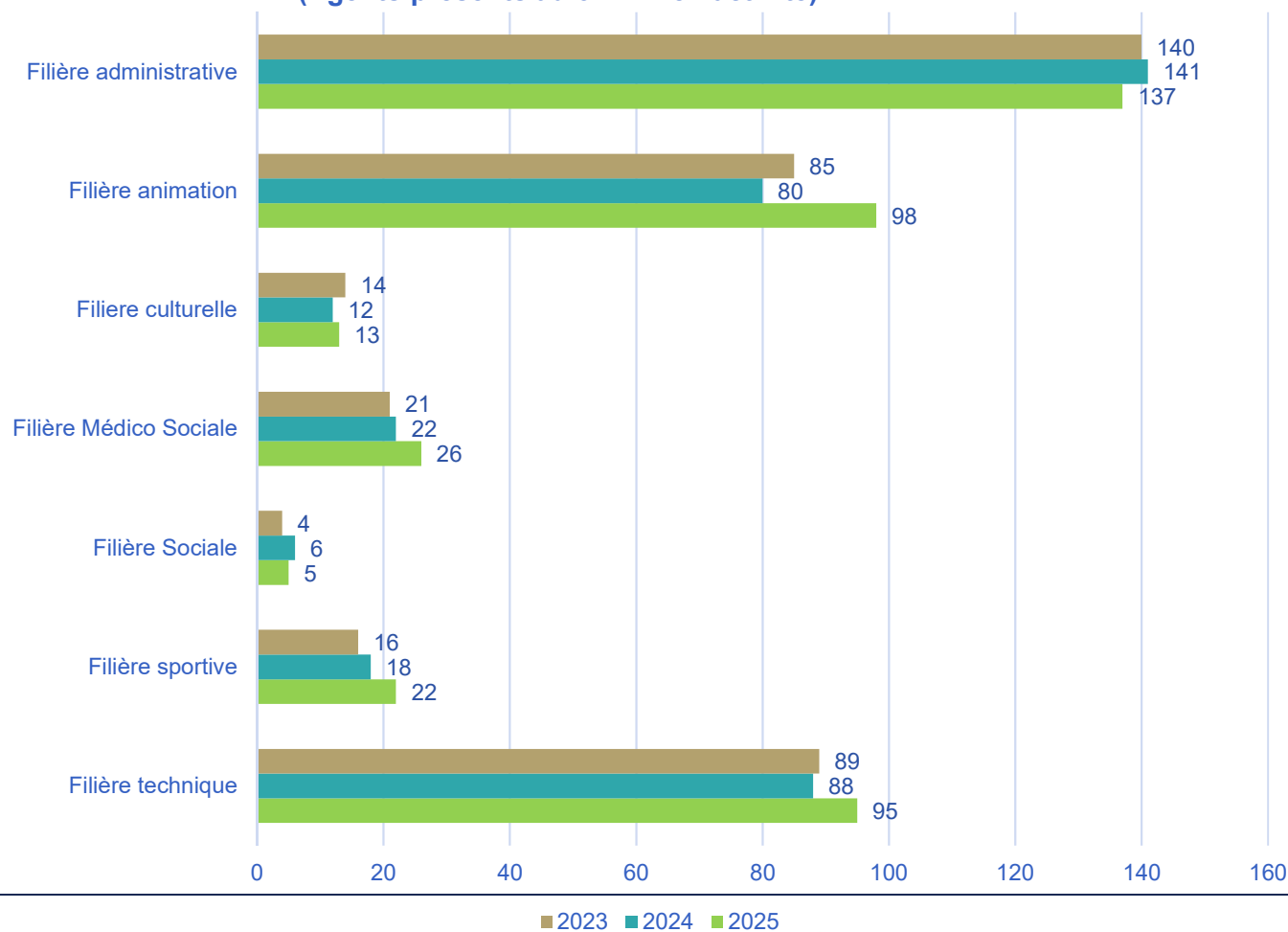


Evolution des effectifs sur emploi non permanent par catégorie
(agents présents au 31 décembre – en activité)



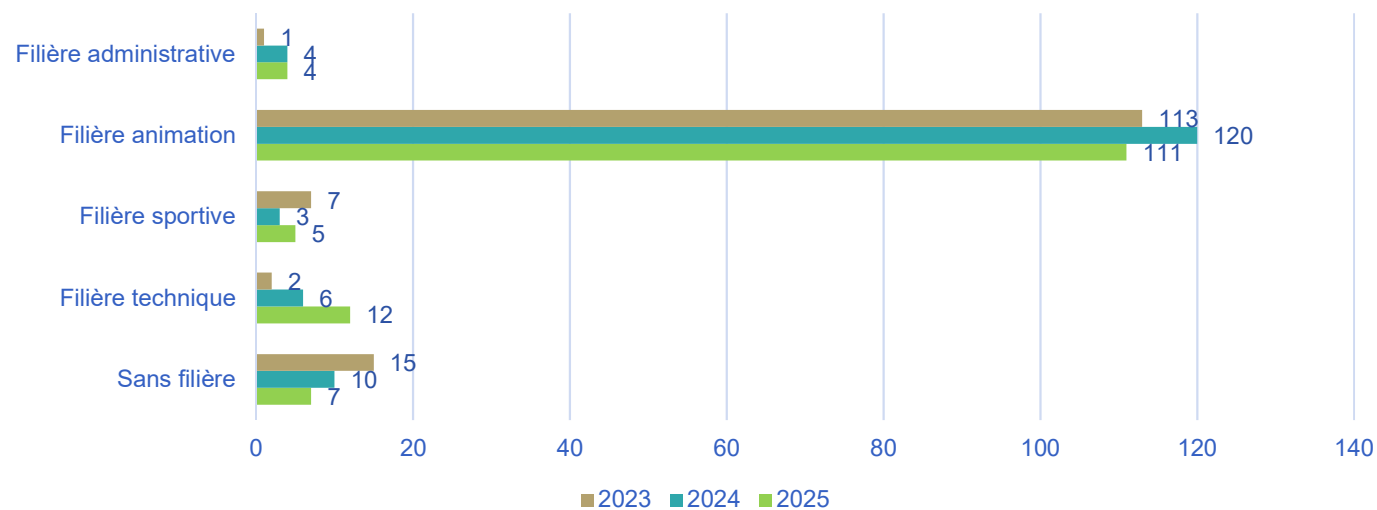
Evolution des effectifs

Evolution des effectifs sur emploi permanent
par filière
(Agents présents au 31/12 - en activité)



Evolution des effectifs

Evolution des effectifs sur emploi non permanent
par filière
(agents présents au 31 décembre - en activité)



Evolution des effectifs d'agents non rémunérés

		2023	2024	2025
Disponibilité	pour maladie	2	2	4
	de droit	3	3	4
	sous autorisation	18	17	20
Congé parental		0	0	0
Détachement longue durée		4	2	5

Le temps de travail

- ▲ Conformément au décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'Aménagement et à la Réduction du Temps de Travail dans la Fonction Publique d'Etat, la durée de travail effectif est fixée à 35 heures hebdomadaires.
- ▲ Cette valeur s'entend sans préjudice des sujétions liées à la nature de certaines missions, à la définition des cycles de travail qui en résultent, et des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.
- ▲ Le conseil communautaire a mis en place par délibération en date du 30 juin 2021 un nouveau règlement général du temps de travail au 1er janvier 2022 en prenant compte notamment les dispositions relatives aux 1 607 heures annuelles de la loi de transformation publique du 6 août 2019.

Le temps de travail

L'organisation du travail des agents communautaires s'inscrit dans le respect des garanties minimales prévues par le décret n°2000-815 du 25 août 2000 susvisé, prévoyant notamment que :

- ▲ la durée hebdomadaire de travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni 48h au cours d'une même semaine, ni 44h en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives,
- ▲ le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à 35h consécutives,
- ▲ la durée quotidienne de travail ne peut excéder 10h,
- ▲ les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de 11h,
- ▲ l'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à 12h.

Des dérogations ponctuelles sont néanmoins consenties dans certains cas :

- ▲ amplitude horaire de la journée de travail des personnels d'entretien (interventions très tôt le matin puis en soirée),
- ▲ de façon saisonnière dans le secteur de l'animation à l'occasion des séjours, camps, veillées, réunions bilans, etc...A ce titre, un règlement particulier a été adopté pour le service jeunesse.

Le temps de travail

▲ Cycles de travail hebdomadaire autorisés :

- 35 heures
- 37h30 compensées par 15 jours de RTT/an
- 39H compensées par 23 jours de RTT/ an

▲ Pas de monétisation possible des jours épargnés sur les C.E.T

▲ Priorité à la récupération des heures supplémentaires plutôt qu'à leur indemnisation

06

La dette

Chiffres-clés au 31/12/2025 (budget principal)

La dette du budget principal compte 23 emprunts contractés auprès de 7 prêteurs.

Caractéristique de la dette au :	31/12/2024	31/12/2025	Variation
Votre dette est de	14 902 336 €	19 515 212 €	+ 4 612 876 €
Son taux moyen s'élève à	2,68%	2,77%	0,09%
Sa durée résiduelle moyenne est de	13 ans et 5 mois	14 ans et 10 mois	17 mois
Sa durée de vie moyenne est de	6 ans et 11 mois	7 ans et 7 mois	8 mois
Son nombre de lignes est de	22	23	+1

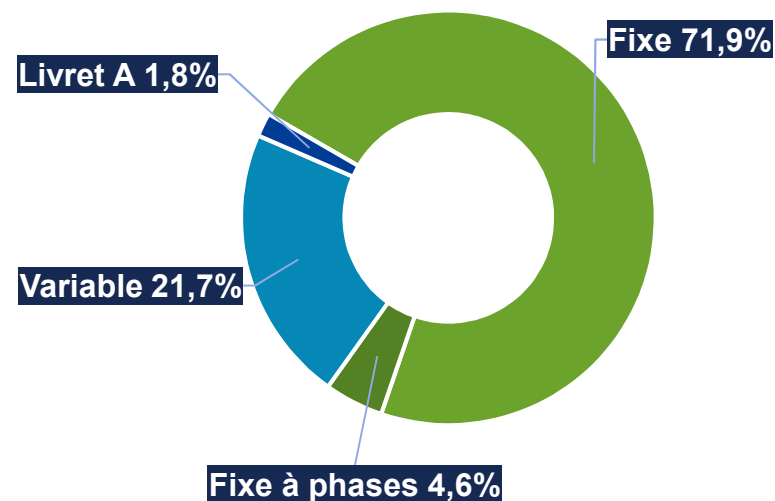
Depuis 2023, 9 nouveaux emprunts ont été souscrits :

Référence	Prêteur	Montant emprunté	Durée	Date de signature	Date de début	Indexation	Taux payé
IRD-5861078-CONSO	Société Générale	1 500 000 €	15 ans	19/12/2022	31/03/2023	Variable	Euribor 03M flooré + 0,31%
DD22032256	Arkéa	2 000 000 €	20 ans	17/08/2023	30/10/2023	Fixe	Taux fixe 3,51%
MIN547990EUR EX MIN546188	Caisse Francaise de Financement Local	1 000 000 €	15 ans	07/12/2023	28/03/2024	Fixe	Taux fixe 3,87%
MIN547991EUR EX MIN546189	Caisse Francaise de Financement Local	1 000 000 €	15 ans	07/12/2023	28/03/2024	Fixe à phases	Taux fixe 3,77%
A332405B	Caisse d'Épargne	3 000 000 €	20 ans	03/12/2024	03/12/2024	Fixe	Taux fixe 3,23%
MIN 552560 EX MIN548281EUR	Caisse Francaise de Financement Local	1 000 000 €	20 ans	16/07/2024	20/12/2024	Fixe	Taux fixe 3,47%
MON551285EUR EX MON549722	Caisse Francaise de Financement Local	1 000 000 €	20 ans	29/11/2024	20/12/2024	Fixe	Taux fixe 3,34%
MON553989EUR	Banque Postale	2 000 000 €	20 ans	19/12/2025	16/02/2026	Fixe	Taux fixe 3,93%
MIN553401EUR	Banque Postale	3 000 000 €	20 ans	08/12/2025	31/03/2026	Variable	€STR flooré + 1.18%

Structure de la dette au 31/12/2025

Taux moyen de la dette (taux annuel, base 30/360, hors dérivés) :
2,71%

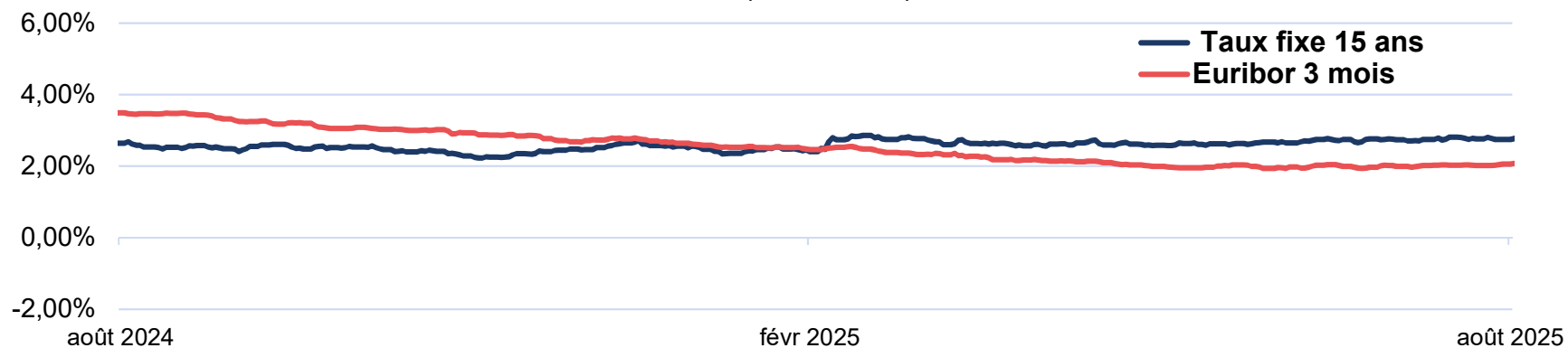
Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
Fixe	14 033 962 €	71,91%	2,66%
Fixe à phases	899 999,98 €	4,61%	3,82%
Variable	4 225 000 €	21,65%	2,91%
Livret A	356 250 €	1,83%	2,70%
Total	19 515 212 €	100,0%	2,77%



Indexation Fixe / Variable

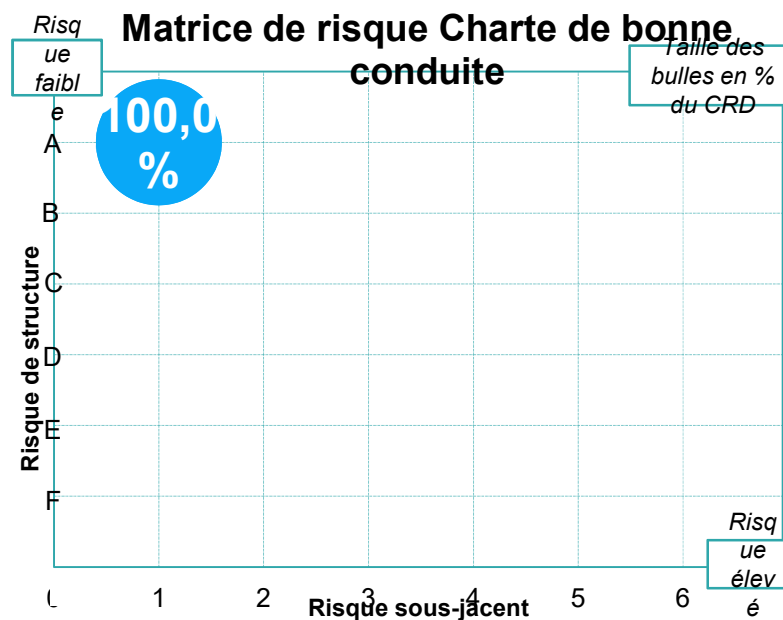
	Avantages	Inconvénients
Taux fixe	Visibilité des prochaines échéances Couverture contre une montée des taux Contournement du floor implicite	Rigidité dans la gestion Indemnité de sortie actuarielle Coût d'opportunité en cas de baisse des taux
Taux variable	Profiter des baisses de taux Souplesse de gestion Conditions de remboursement anticipé Possibilité de passage à taux fixe	Exposition à une hausse des taux Incertitude sur le montant des intérêts Floor à 0,00% pour la majorité des offres

Évolution de l'Euribor 3 mois et du taux fixe 15 ans (linéaire annuel)



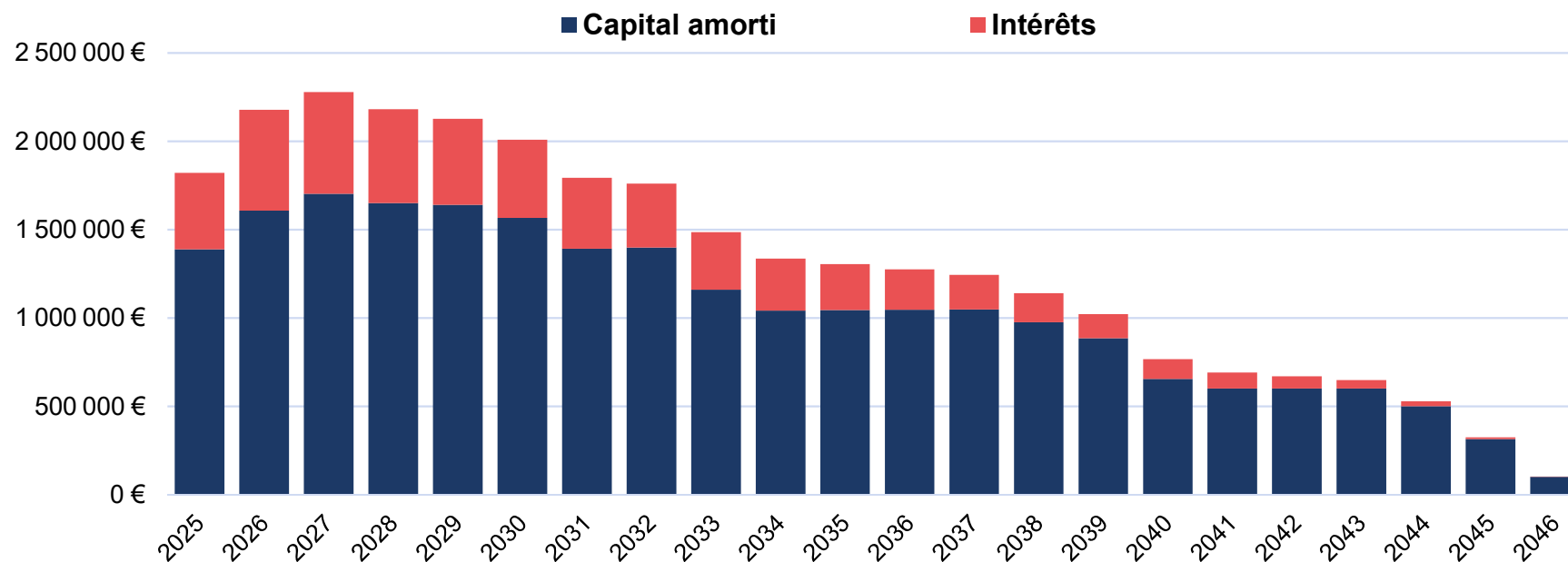
Un risque minimal au sens de la Charte de Bonne Conduite

Produits non structurés (1A) : 100,0%



Afin d'aider les emprunteurs publics à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une Charte de Bonne Conduite (charte Gissler) a été établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Pour les collectivités, cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 25 juin 2010 qui remplace celle de 1992 sur le recours aux produits dérivés. Elle propose de classer les emprunts selon leur degré de risque : de 1A pour les moins risqués (emprunts taux fixes et variables classiques) à 6F (ex : emprunts libellés en francs suisses).

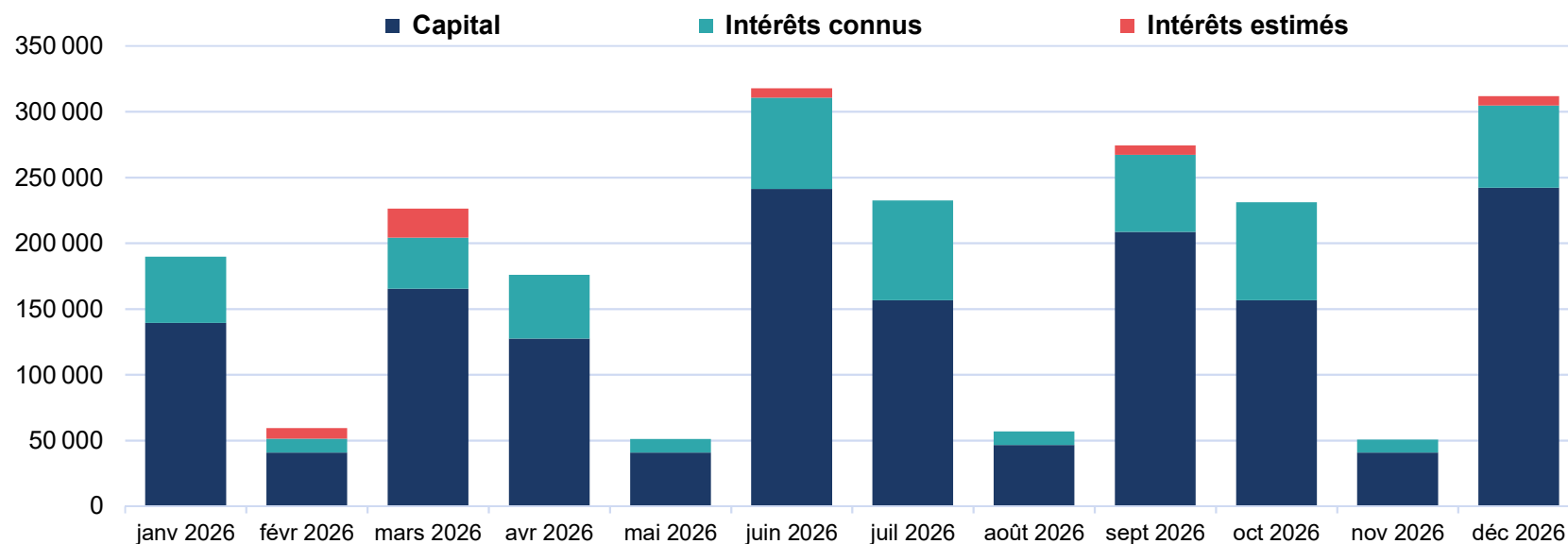
Profil de remboursement



Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2033, et la totalité de la dette sera éteinte en 2046.

Une diminution de l'annuité améliore la capacité d'autofinancement et permet de recourir à de nouveaux emprunts sans la dégrader. À l'inverse, une annuité qui ne baisse pas signifie que tout nouveau financement viendra dégrader l'autofinancement net (toutes choses égales par ailleurs).

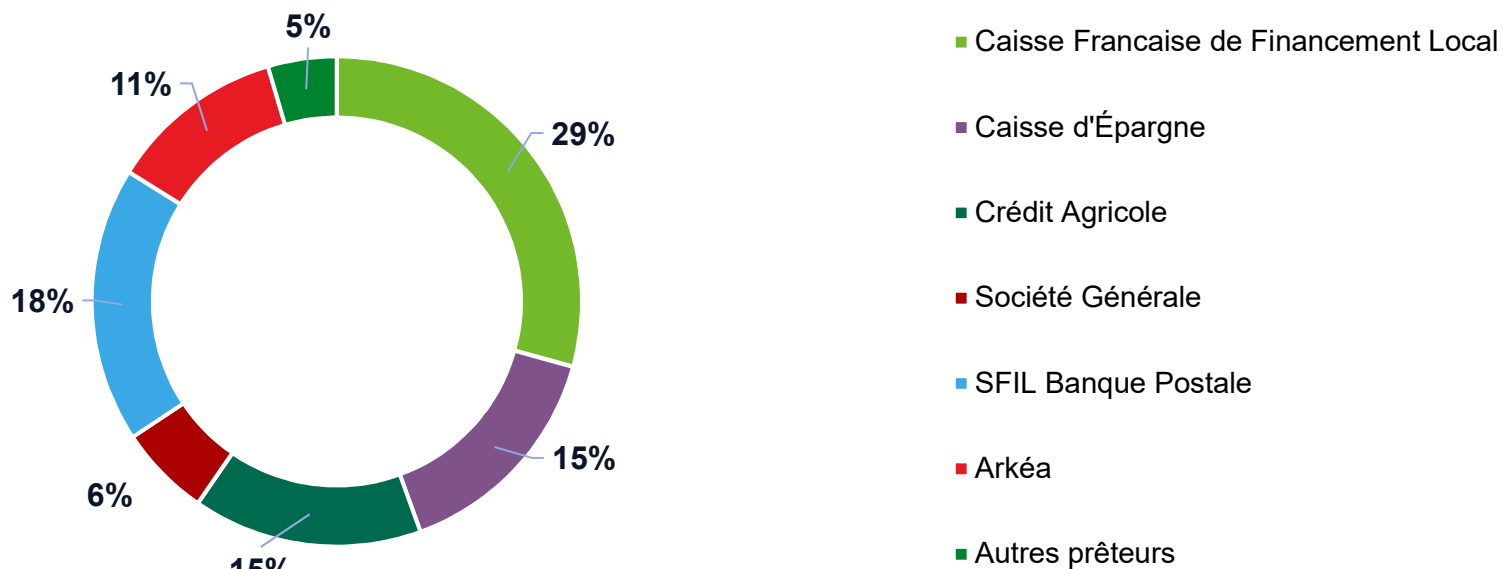
Calendrier des échéances de l'année 2026



Total des intérêts	Intérêts connus	Intérêts estimés
570 617 €	519 276 €	51 342 €

Pour 2026, à périmètre de dette constant, le total des échéances est attendu à 2,2 M€. Les amortissements seront de 1,6 M€, et les intérêts à 0,6 M€. Les échéances sont à peu près réparties sur l'exercice, sans réel pic de charge.

Répartition des prêteurs



Chiffres-clés au 31/12/2025 (budget principal consolidé avec les budgets annexes Centres aquatiques / Transport / Gemapi / Port / Immobilier)

La dette compte 41 emprunts contractés auprès de 9 prêteurs.

Caractéristique de la dette au :	31/12/2024	31/12/2025	Variation
Votre dette est de	37 859 964 €	44 795 000 €	6 935 036 €
Son taux moyen s'élève à	2,51%	2,57%	0,06%
Sa durée résiduelle moyenne est de	15 ans et 11 mois	16 ans et 2 mois	+ 2 mois
Sa durée de vie moyenne est de	8 ans et 3 mois	8 ans et 4 mois	+ 1 mois
Son nombre de lignes est de	37	42	+5

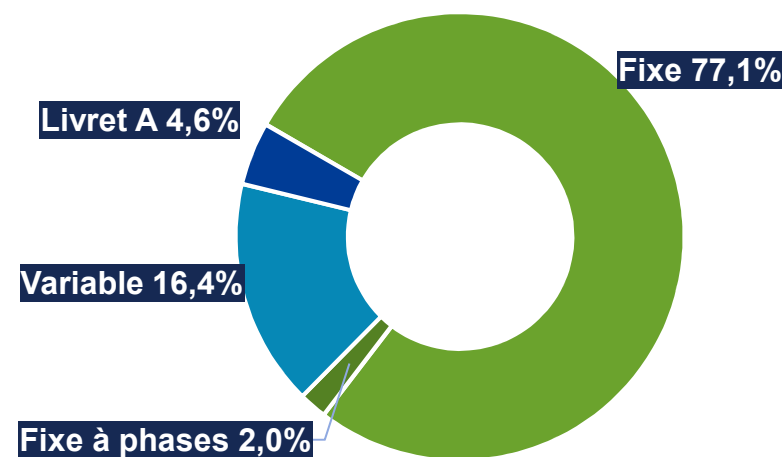
Les emprunts réalisés en 2025 :

Référence	Prêteur	Montant emprunté	Durée	Date de signature	Date de début	Indexation	Taux payé
A332503H	Caisse d'Épargne	1 200 000 €	25 ans	28/11/2025	04/12/2025	Fixe	Taux fixe 3,92%
A332503I	Caisse d'Épargne	500 000 €	20 ans	28/11/2025	04/12/2025	Fixe	Taux fixe 3,74%
A332503K	Caisse d'Épargne	500 000 €	20 ans	28/11/2025	04/12/2025	Fixe	Taux fixe 3,74%
A332503L	Caisse d'Épargne	950 000 €	15 ans	28/11/2025	04/12/2025	Fixe	Taux fixe 3,56%
A332503M	Caisse d'Épargne	600 000 €	10 ans	28/11/2025	04/12/2025	Variable	Euribor 03M flooré + 0,82%
MON553402EUR	Banque Postale	1 600 000 €	25 ans	08/12/2025	15/02/2026	Fixe	Taux fixe 3,9%
MON553989EUR	Banque Postale	2 000 000 €	20 ans	19/12/2025	16/02/2026	Fixe	Taux fixe 3,93%
MIN553401EUR	Banque Postale	3 000 000 €	20 ans	08/12/2025	31/03/2026	Variable	€STR flooré + 1.18%

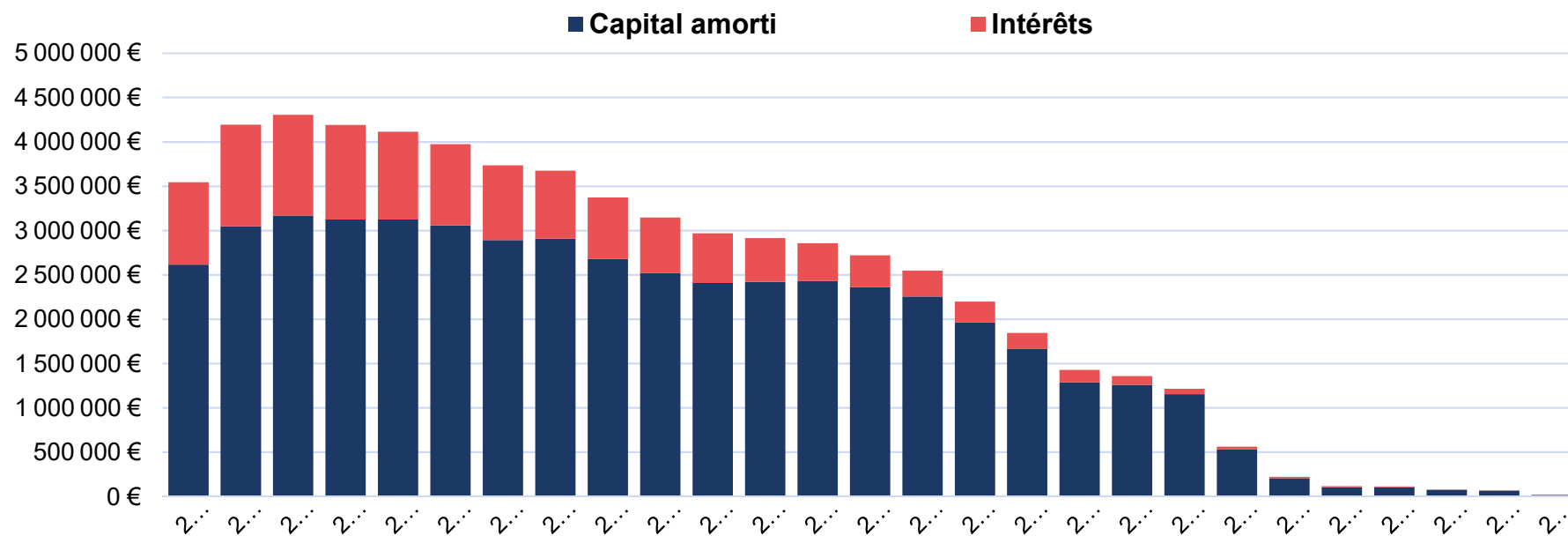
Structure de la dette au 31/12/2025

Taux moyen de la dette (taux annuel, base 30/360, hors dérivés) :
2,53%

Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
Fixe	34 517 787 €	77,1%	2,50%
Fixe à phases	900 000 €	2,0%	3,82%
Variable	7 337 500 €	16,4%	2,80%
Livret A	2 039 714 €	4,6%	2,37%
Total	44 795 000 €	100,0%	2,57%

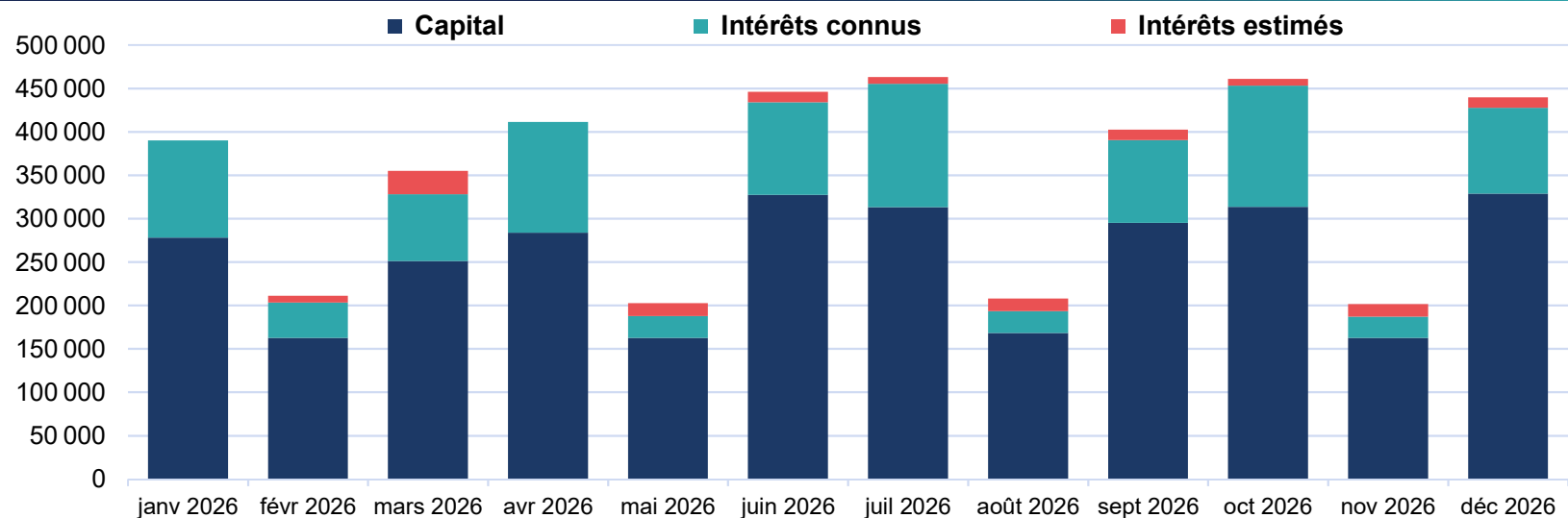


Profil de remboursement



Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2035, et la totalité de la dette sera éteinte en 2051.

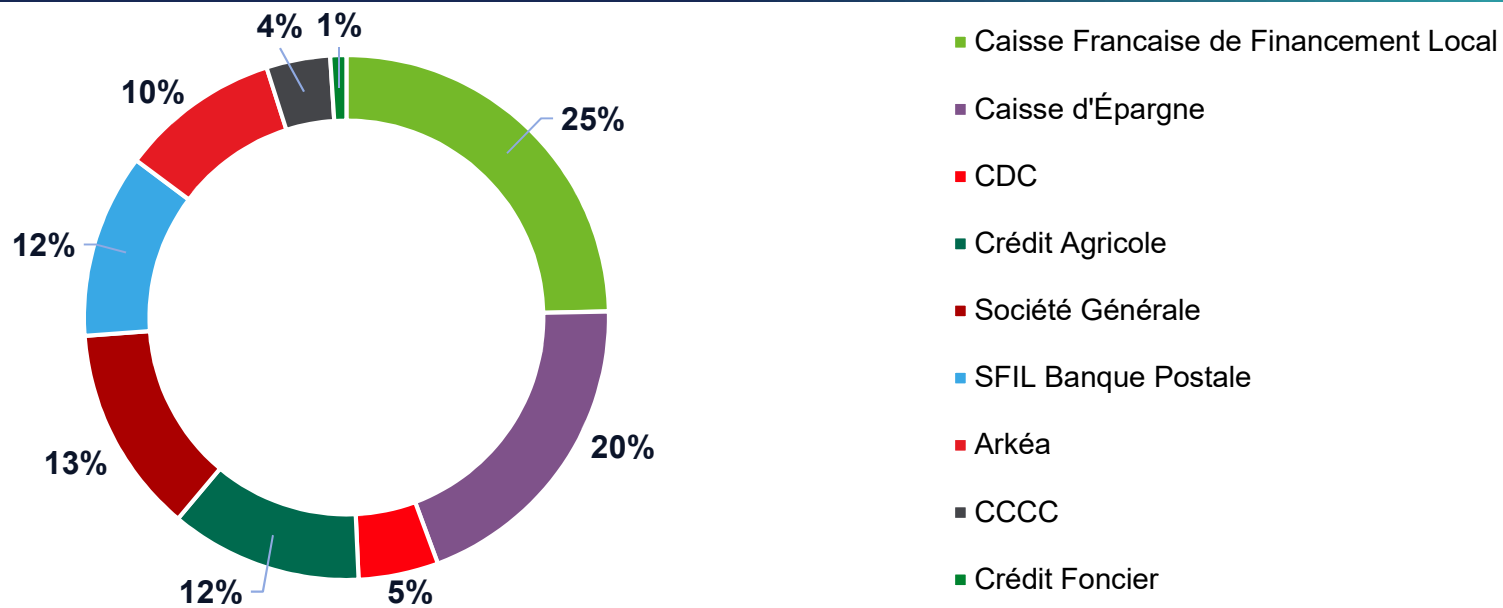
Calendrier des échéances de l'année 2026



Total des intérêts	Intérêts connus	Intérêts estimés
1 146 435 €	1 014 739 €	131 696 €

Pour 2026, à périmètre de dette constant, le total des échéances est attendu à 4,2 M€. Les amortissements seront de 3 M€, et les intérêts à 1,1 M€. Les échéances sont à peu près réparties sur l'exercice, sans réel pic de charge.

Répartition des prêteurs



Chiffres-clés au 31/12/2025 (budgets annexes Eau et Assainissement)

La dette des budgets annexes Eau et Assainissement compte 8 emprunts contractés auprès de 5 prêteurs.

Caractéristique de la dette au :	31/12/2024	31/12/2025	Variation
Votre dette est de	33 928 251 €	33 578 042 €	- 350 209 €
Son taux moyen s'élève à	2,39%	2,03%	- 0,36%
Sa durée résiduelle moyenne est de	20 ans et 6 mois	19 ans et 10 mois	- 8 mois
Sa durée de vie moyenne est de	10 ans et 9 mois	10 ans et 4 mois	- 5 mois
Son nombre de lignes est de	32	33	+1

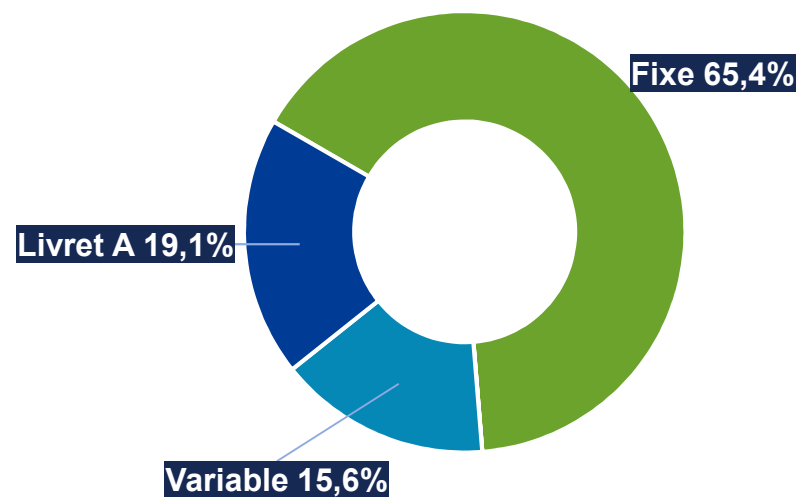
Depuis 2023, quatre nouveaux emprunts ont été souscrits et tirés :

Référence	Prêteur	Montant emprunté	Durée	Date de signature	Date de début	Indexation	Taux payé
5545741	CDC	4 000 000 €	2 ans	18/08/2023	01/10/2023	Livret A	Livret A + 0,40%
MIN547993EUR EX MIN546197	Caisse Française de Financement Local	100 000 €	2 ans	07/12/2023	28/03/2024	Fixe	Taux fixe 3,87%
MON551283EUR EX MON549720	Caisse Française de Financement Local	75 000 €	1 ans	29/11/2024	31/12/2024	Fixe	Taux fixe 3,27%
A332503H	Caisse d'Épargne	1 200 000 €	25 ans	28/11/2025	04/12/2025	Fixe	Taux fixe 3,92%

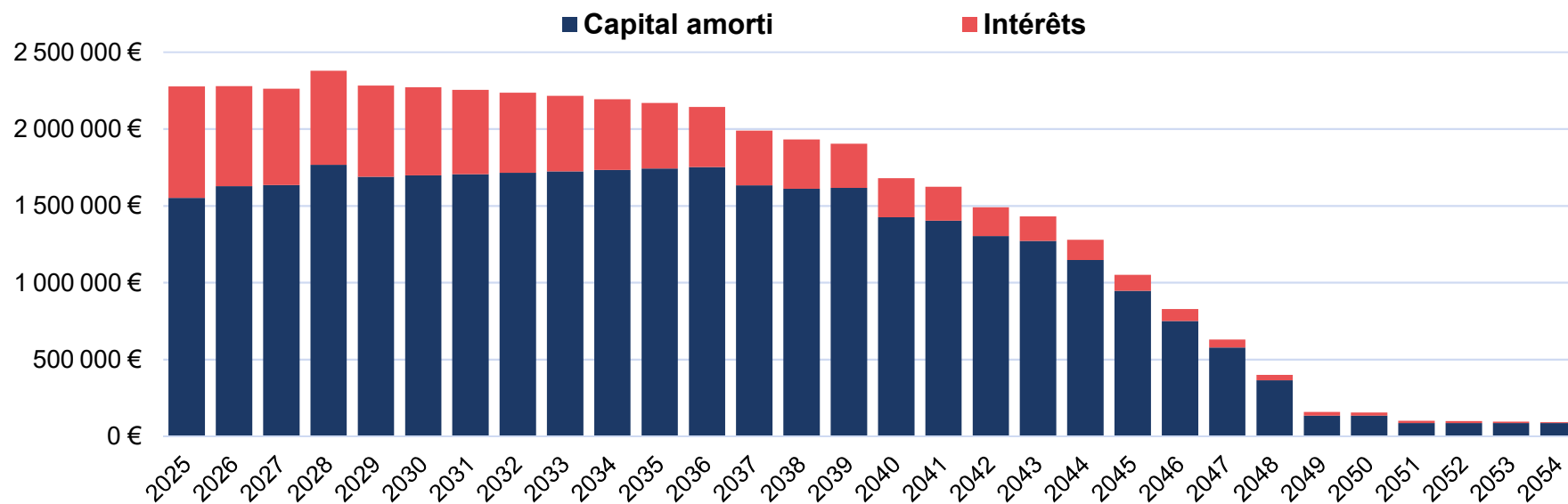
Structure de la dette au 31/12/2025

Taux moyen de la dette (taux annuel, base 30/360, hors dérivés) :
2,03%

Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
Fixe	21 962 096 €	65,41%	1,78%
Fixe à phases	5 220 000 €	15,55%	2,72%
Livret A	6 395 946 €	19,05%	2,31%
Total	33 578 042 €	100,0%	2,03%

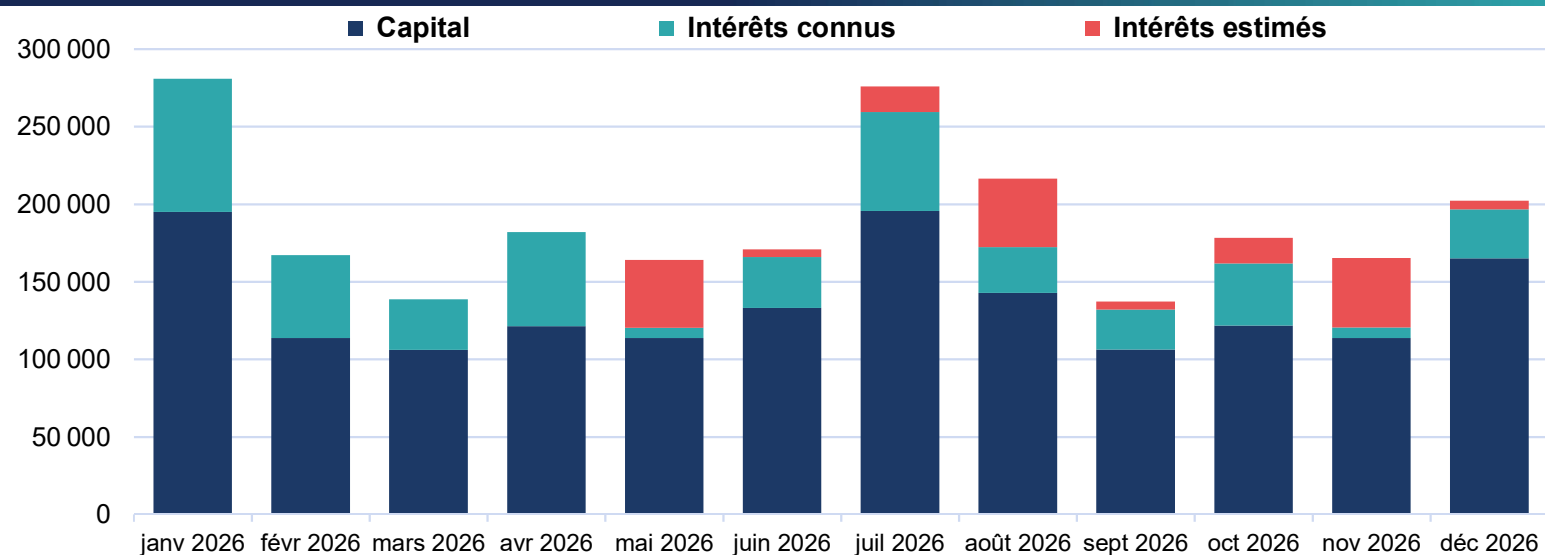


Profil de remboursement



Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2036, et la totalité de la dette sera éteinte en 2054.

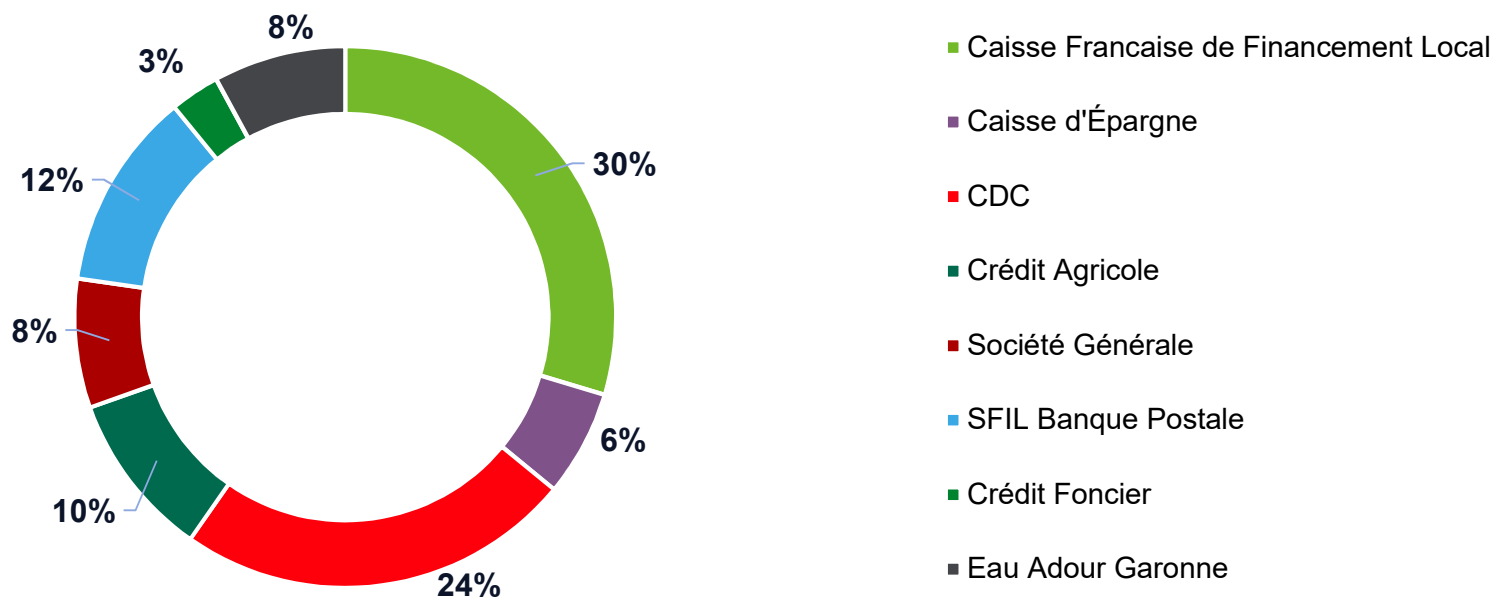
Calendrier des échéances de l'année 2026



Total des intérêts	Intérêts connus	Intérêts estimés
650 902 €	469 344 €	181 558 €

Pour 2026, à périmètre de dette constant, le total des échéances est attendu à 2,3 M€. Les amortissements seront de 1,6 M€, et les intérêts à 0,65 M€. Les échéances sont à peu près réparties sur l'exercice, sans réel pic de charge.

Répartition des prêteurs



Chiffres-clés au 31/12/2025 (budgets annexes ZAE)

La dette des budgets annexes ZAE compte 4 emprunts contractés auprès de 3 prêteurs.

Caractéristique de la dette au :	31/12/2024	31/12/2025	Variation
Votre dette est de	3 117 233 €	3 628 708 €	511 475 €
Son taux moyen s'élève à	3,24%	2,72%	- 0,52%
Sa durée résiduelle moyenne est de	13 ans et 7 mois	12 ans et 3 mois	- 16 mois
Sa durée de vie moyenne est de	7 ans et 7 mois	6 ans et 6 mois	- 13 mois
Son nombre de lignes est de	3	4	+1

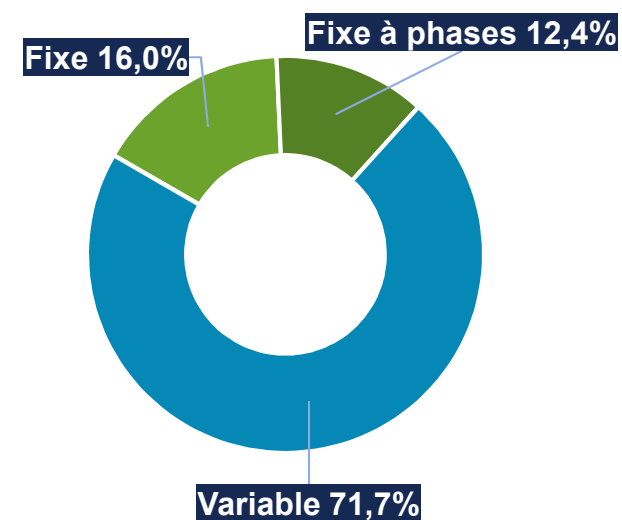
Depuis 2023, trois nouveaux emprunts ont été consolidés :

Référence	Prêteur	Montant emprunté	Durée	Date de signature	Date de début	Indexation	Taux payé
MIN547992EUR EX MIN546190	Caisse Francaise de Financement Local	500 000 €	15 ans	07/12/2023	28/03/2024	Fixe à phases	Taux fixe 3,77%
MON548283EUR	SFIL Banque Postale	2 000 000 €	15 ans	24/07/2024	20/08/2024	Variable	Euribor 03M flooré + 0,81%
A332503M	Caisse d'Épargne	600 000 €	10 ans	28/11/2025	04/12/2025	Variable	Euribor 03M flooré + 0,82%

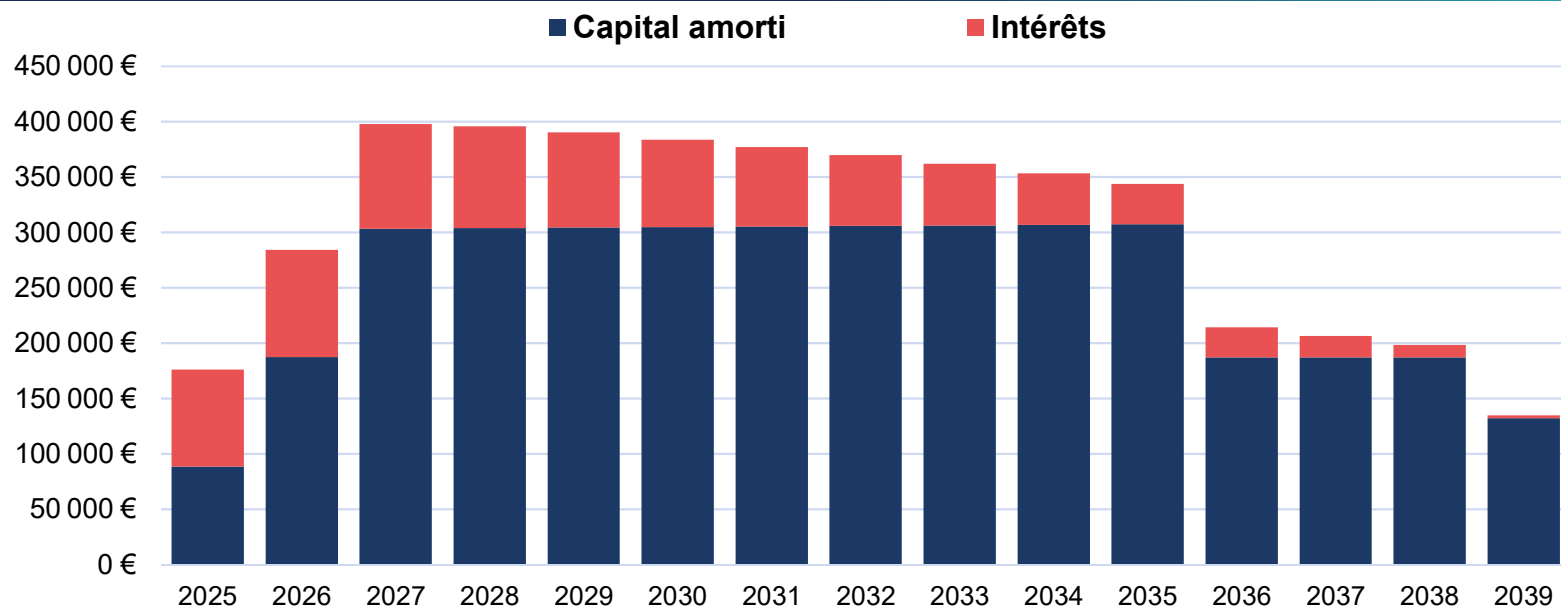
Structure de la dette au 31/12/2025

Taux moyen de la dette (taux annuel, base 30/360, hors dérivés) :
2,72%

Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
Fixe	578 708 €	16,0%	0,86%
Fixe à phases	450 000 €	12,4%	3,82%
Variable	2 600 000 €	71,7%	2,94%
Total	3 628 708 €	100,0%	2,72%

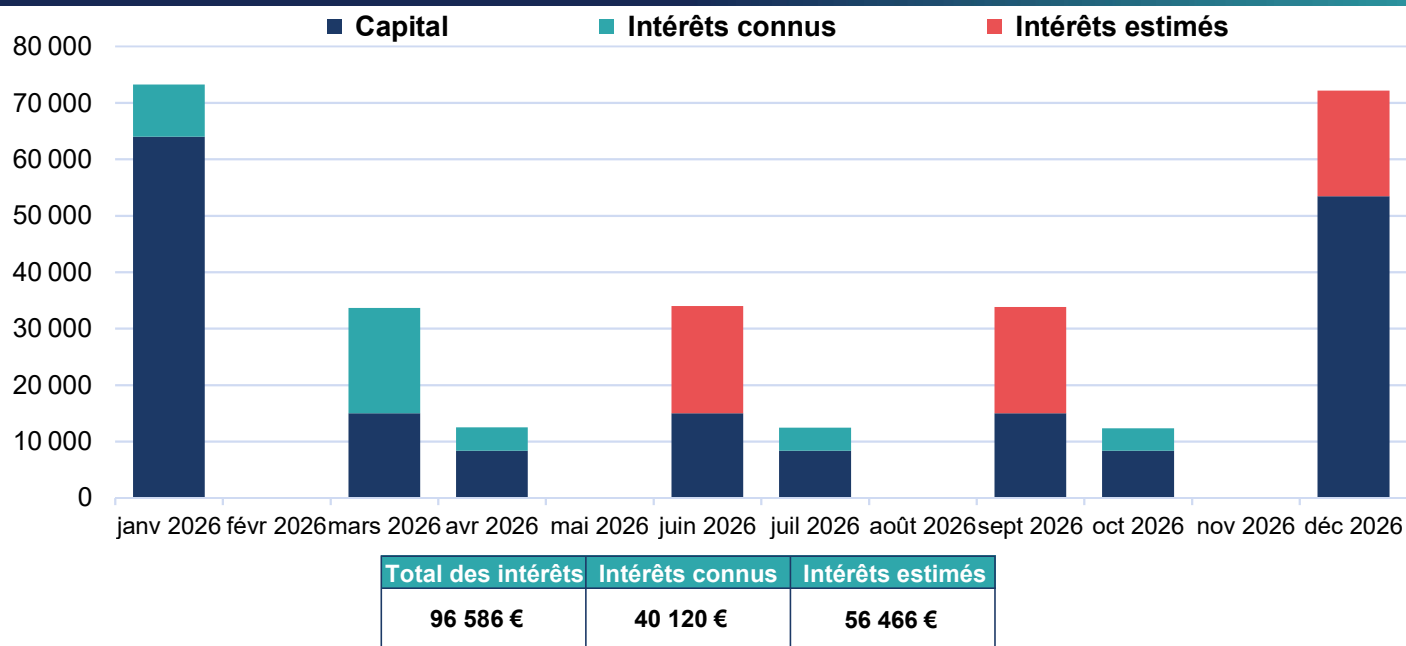


Profil de remboursement



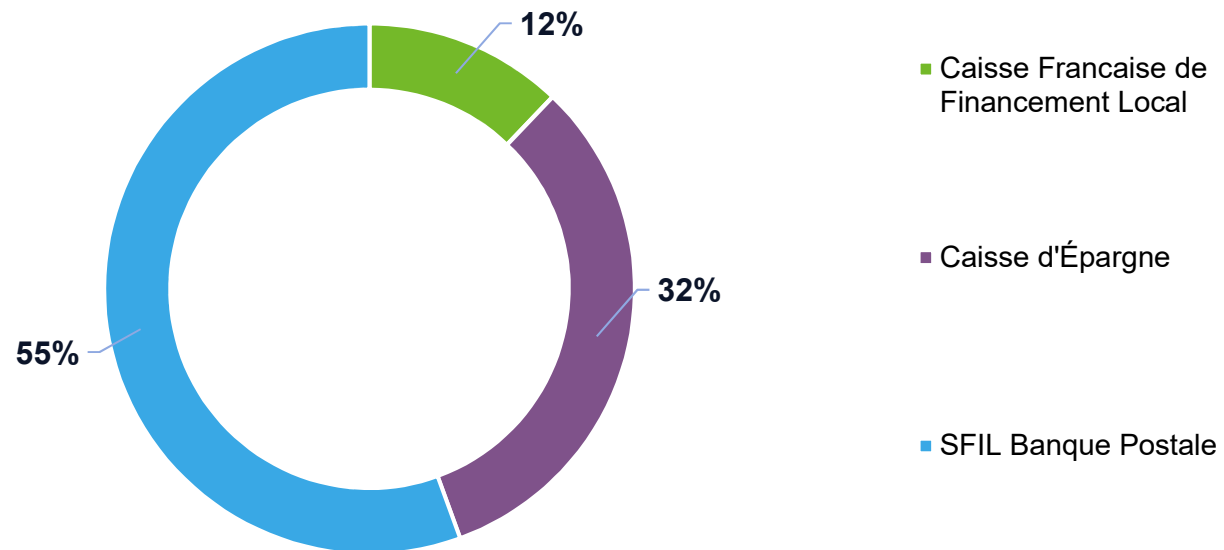
Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2031, et la totalité de la dette sera éteinte en 2039.

Calendrier des échéances de l'année 2026



Pour 2026, à périmètre de dette constant, le total des échéances est attendu à 284 K€. Les amortissements seront de 187 K€, et les intérêts à 97 K€. Les échéances sont à peu près réparties sur l'exercice, sans réel pic de charge.

Répartition des prêteurs



07

Les budgets annexes

Les budgets annexes en 2026

La Cali gère depuis le 01/01/2026 11 budgets annexes (14 en 2025) :

- **7 services publics administratifs** : 4 Zones d'activités économiques (Frappe, Eygreteau 1 et 2, Eygreteau 3 et 4, Camparian), Immobilier d'entreprises, Centres Aquatiques, Gemapi
- **4 services publics industriels et commerciaux** : Assainissement et Eau (qui sont issus de la fusion des 5 anciens budgets Libourne/Billaux et Lalande de Pomerol), Transport, Port de Libourne-Saint Emilion

Les objectifs retenus pour 2026 sont identiques à ceux du budget principal :

- **Construire des prévisions budgétaires au prix d'économies de fonctionnement importantes** tout en maintenant les services communautaires
- **D'équilibrer ces budgets annexes en réduisant autant que possible la subvention du budget général** (pour ceux qui nécessitent une subvention d'équilibre : centres aquatiques, transport, Immobilier d'entreprises)
- **de ne retenir que les investissements susceptibles d'être effectivement conduits et réalisés sur l'année 2026**

Les budgets annexes de développement économique

ZAE : l'exercice 2026 sera principalement marqué par la viabilisation de la zone d'Eygreteau 3 et 4 (1,4 M€), financé par un nouvel emprunt, ainsi que l'extension de la zone de Frappe (140 k€). Des cessions (206 k€) et une acquisition (132 k€) sont attendus sur la Zone d' Eygreteau 1 et 2.

Immobilier d'entreprise : l'augmentation affichée en 2026 des recettes d'exploitation s'explique par l'inscription d'une subvention d'équilibre du budget principal (non nécessaire en 2025). La section d'investissement prévoit la création d'un local commercial.

BA IMMOBLIER D'ENTREPRISES en k€	2025	2026
Produits fct courant (A)	86	250
Produits des services	8	32
Autres produits de gestion courante	78	219
Produits exceptionnels larges (B)	17	5
Produits fonctionnement (C = A+B)	103	255
Charges fonctionnement courant (D)	154	176
Charges à caractère général	85	86
Charges de personnel	55	75
Autres charges de gestion courante	14	15
EXCEDENT BRUT COURANT (A-D)	- 68	74
Charges exceptionnelles larges (E)	6	6
Charges fonctionnement hs int. (F = D+E)	160	182
EPARGNE DE GESTION (C-F)	- 56	74
Intérêts (G)	1	18
Charges de fonctionnement (I = F+G)	161	200
EPARGNE BRUTE (J = C-I)	- 58	56
Capital (K)	0	25
EPARGNE NETTE (L = J-K)	- 58	31
Dépenses d'inv hors annuité en capital	490	1 501
Dépenses d'inv. hors dette	490	1 501
EPARGNE NETTE	- 58	31
Ressources propres d'inv. (RPI)	0	1
Emprunt	500	1 356
Variation du résultat global de clôture	- 47	- 113
Résultat Global de Clôture (RGC)	113	0

Le budget annexe Transport

Transport : le budget 2026 verra le niveau de sa subvention d'équilibre baisser de 1,45 M€ à 1,25 M€.

Les prévisions budgétaires 2026 sont plutôt stables en fonctionnement et le niveau d'investissement moins élevé, avant le nouveau contrat de DSP qui s'appliquera en septembre 2027 avec la définition d'une nouvelle organisation.

BA TRANSPORT en k€	2025	2026
Produits fct courant (A)	10 799	10 571
Produits des services	1 318	1 259
Impôts et taxes	5 957	6 000
Subventions d'exploitation	3 351	3 162
Autres produits de gestion courante	173	151
Produits exceptionnels larges (B)	39	8
Produits fonctionnement (C = A+B)	10 838	10 579
Charges fonctionnement courant (D)	10 445	10 354
Charges à caractère général	10 109	9 970
Charges de personnel	335	352
Autres charges de gestion courante	0	27
Atténuations de produits	0	5
EXCEDENT BRUT COURANT (A-D)	354	217
Charges exceptionnelles larges (E)	14	17
Charges fonctionnement hs int. (F = D+E)	10 459	10 371
EPARGNE DE GESTION (C-F)	378	209
Intérêts (G)	45	73
Charges de fonctionnement (I = F+G)	10 504	10 443
EPARGNE BRUTE (J = C-I)	333	136
Capital (K)	115	183
EPARGNE NETTE (L = J-K)	218	- 47
Dépenses d'inv hors annuité en capital	743	600
Dépenses d'inv. hors dette	743	600
EPARGNE NETTE	218	- 47
Subventions yc affectations	0	38
Emprunt	950	0
Variation du résultat global de clôture	426	- 610
Résultat Global de Clôture (RGC)	658	48 103

Le budget annexe Centres Aquatiques

Centres aquatiques : le budget 2026 prévoit le niveau de la subvention d'équilibre à la baisse de 3,14 M€ à 3,04 M€, en maîtrisant les dépenses de fonctionnement (pour rappel : évaluation CLECT des 2 équipements : 757 k€ pour la piscine de Libourne et 320 k€ pour la piscine de Saint-Seurin-sur-l'Isle).

Ce budget doit comporter des mesures de modération des dépenses au niveau de la progression de la masse salariale et les charges à caractère général doivent être stabilisées (tout en prenant en compte une année d'ouverture complète de la piscine de Saint-Seurin-sur-l'Isle). Les dépenses d'équipement doivent également fortement baisser pour les années à venir.

BA CENTRES AQUATIQUES en k€	2025	2026
Produits fct courant (A)	5 131	5 123
Produits des services	1 983	2 082
Subventions d'exploitation	3 140	3 040
Autres produits de gestion courante	7	0
Atténuations de charges	1	1
Produits exceptionnels larges (B)	0	10
Produits fonctionnement (C = A+B)	5 131	5 133
Charges fonctionnement courant (D)	3 789	4 096
Charges à caractère général	1 644	1 839
Charges de personnel	2 089	2 194
Autres charges de gestion courante	55	63
EXCEDENT BRUT COURANT (A-D)	1 342	1 028
Charges exceptionnelles larges (E)	1	15
Charges fonctionnement hs int. (F = D+E)	3 790	4 111
EPARGNE DE GESTION (C-F)	1 341	1 023
Intérêts (G)	419	426
Charges de fonctionnement (I = F+G)	4 208	4 536
EPARGNE BRUTE (J = C-I)	922	597
Capital (K)	993	1 086
EPARGNE NETTE (L = J-K)	- 70	- 489
Dépenses d'inv hors annuité en capital	1 782	850
Dépenses d'inv. hors dette	1 782	850
EPARGNE NETTE	- 70	- 489
Ressources propres d'inv. (RPI)	351	0
Subventions yc affectations	164	185
Emprunt	1 600	625
Variation du résultat global de clôture	263	- 529
Résultat Global de Clôture (RGC)	529	0

Le budget annexe Port de Libourne Saint-Emilion

Port de Libourne-saint-Emilion : le budget 2026 ne prévoit pas de subvention d'équilibre (comme en 2025), en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et en prévoyant une augmentation des redevances de stationnement des croisiéristes et plaisanciers.

Les dépenses d'équipement prévoit une étude sur l'électrification des pontons, qui déterminera les futurs investissements à définir.

BA PORT DE LIBOURNE SAINT EMILION en k€	2025	2026
Produits fct courant (A)	215	251
Produits des services	183	200
Autres produits de gestion courante	32	51
Produits exceptionnels larges (B)	7	1
Produits fonctionnement (C = A+B)	222	252
Charges fonctionnement courant (D)	122	125
Charges à caractère général	40	40
Charges de personnel	83	85
EXCEDENT BRUT COURANT (A-D)	92	126
Charges exceptionnelles larges (E)	0	1
Charges fonctionnement hs int. (F = D+E)	122	126
EPARGNE DE GESTION (C-F)	99	126
Intérêts (G)	12	11
Charges de fonctionnement (I = F+G)	134	137
EPARGNE BRUTE (J = C-I)	87	115
Capital (K)	80	81
EPARGNE NETTE (L = J-K)	7	34
Dépenses d'inv hors annuité en capital	62	135
Dépenses d'inv. hors dette	62	135
EPARGNE NETTE	7	34
Ressources propres d'inv. (RPI)	31	0
Variation du résultat global de clôture	- 24	- 101
Résultat Global de Clôture (RGC)	102	1

Le budget annexe Gemapi

Gemapi : le budget 2026 prévoit un produit Gemapi de 1 150 k€, en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et en prévoyant des dépenses d'équipement stables.

Pour rappel, le produit de la taxe est arrêté chaque année, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant. Le produit de cette taxe est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de la compétence Gemapi.

BA GEMAPI en k€	2025	2026
Produits fct courant (A)	1 078	1 150
Impôts et taxes	1 060	1 150
Subventions d'exploitation	18	0
Produits exceptionnels larges (B)	0	0
Produits fonctionnement (C = A+B)	1 078	1 150
Charges fonctionnement courant (D)	868	946
Charges à caractère général	111	170
Charges de personnel	95	98
Autres charges de gestion courante	630	638
Atténuations de produits	32	40
EXCEDENT BRUT COURANT (A-D)	210	204
Charges exceptionnelles larges (E)	0	0
Charges fonctionnement hs int. (F = D+E)	868	946
EPARGNE DE GESTION (C-F)	210	204
Intérêts (G)	33	49
Charges de fonctionnement (I = F+G)	901	995
EPARGNE BRUTE (J = C-I)	177	155
Capital (K)	40	65
EPARGNE NETTE (L = J-K)	137	90
Dépenses d'inv hors annuité en capital	903	711
Dépenses d'inv. hors dette	903	711
EPARGNE NETTE	137	90
Ressources propres d'inv. (RPI)	84	0
Subventions yc affectations	109	0
Emprunt	500	200
Variation du résultat global de clôture	- 73	- 421
Résultat Global de Clôture (RGC)	421	0

Le budget annexe Assainissement

Assainissement : le budget assainissement regroupe à compter de 2026 les budgets assainissement de Libourne, des Billaux/Lalande de Fronsac et le Spanc, avec la mise en place d'un nouveau contrat de DSP.

Une harmonisation des tarifs a été effectuée. La section d'exploitation porte les frais de personnel et de fonctionnement du service, ainsi que la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.

En investissement, le budget supportera des réhabilitations de réseaux, de stations, des opérations diverses et la finalisation des schémas directeurs d'assainissement.

BA ASSAINISSEMENT en k€	AC Libourne 2025	AC (fusionné) 2026
Produits fct courant (A)	2 812	3 743
Produits des services	2 741	3 678
Subventions d'exploitation	14	15
Autres produits de gestion courante	58	50
Produits exceptionnels larges (B)	36	15
Produits fonctionnement (C = A+B)	2 848	3 758
Charges fonctionnement courant (D)	599	833
Charges à caractère général	297	367
Charges de personnel	302	466
EXCEDENT BRUT COURANT (A-D)	2 213	2 910
Charges exceptionnelles larges (E)	1	1 001
Charges fonctionnement hs int. (F = D+E)	600	1 834
EPARGNE DE GESTION (C-F)	2 248	1 924
Intérêts (G)	609	542
Charges de fonctionnement (I = F+G)	1 209	2 376
EPARGNE BRUTE (J = C-I)	1 639	1 382
Capital (K)	1 316	1 414
EPARGNE NETTE (L = J-K)	323	- 32
Dépenses d'inv hors annuité en capital	4 033	3 345
Dépenses d'inv. hors dette	4 033	3 345
EPARGNE NETTE	323	- 32
Ressources propres d'inv. (RPI)	2 287	0
Opérat° pour compte de tiers (Rec)	108	160
Fonds affectés	649	0
Subventions yc affectations	0	121
Emprunt	0	1 682
Variation du résultat global de clôture	- 665	- 1 415
Résultat Global de Clôture (RGC)	1 415	0

Le budget annexe Eau

Eau : le budget Eau regroupe à compter de 2026 les budgets Eau de Libourne et des Billaux/Lalande de Fronsac, avec la mise en place d'un nouveau contrat de DSP.

Une harmonisation des tarifs a été effectuée. La section d'exploitation porte les frais de fonctionnement du service, ainsi que la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable.

En investissement, le budget supportera des renouvellement de réseaux, de la réhabilitation de châteaux d'eau, des opérations diverses et la finalisation des schémas directeurs d'eau potable.

BA EAU en k€	Eau Libourne 2025	Eau (fusionné) 2026
Produits fct courant (A)	495	583
Produits des services	399	481
Autres produits de gestion courante	96	102
Produits exceptionnels larges (B)	0	0
Produits fonctionnement (C = A+B)	496	583
Charges fonctionnement courant (D)	187	303
Charges à caractère général	147	242
Charges de personnel	40	60
Autres charges de gestion courante	0	1
EXCEDENT BRUT COURANT (A-D)	309	280
Charges exceptionnelles larges (E)	31	0
Charges fonctionnement hs int. (F = D+E)	217	303
EPARGNE DE GESTION (C-F)	278	281
Intérêts (G)	54	100
Charges de fonctionnement (I = F+G)	271	403
EPARGNE BRUTE (J = C-I)	224	180
Capital (K)	156	205
EPARGNE NETTE (L = J-K)	68	- 24
Dépenses d'inv hors annuité en capital	1 202	1 500
Dépenses d'inv. hors dette	1 202	1 500
EPARGNE NETTE	68	- 24
Subventions yc affectations	0	42
Emprunt	1 200	965
Variation du résultat global de clôture	66	- 518
Résultat Global de Clôture (RGC)	146	0 108

Chaîne de financement global (hors ZAE)

Montant 2026 (k€)	Budget principal	Transport	Immobilier d'entreprises	Port Libourne Saint-Emilion	Gemapi	Centres aquatiques	Assainissement	Eau	Total
Produits fonctionnement courant (A)	69 194	10 571	250	251	1 150	5 223	3 743	583	90 965
Produits des services et domaine (70)	2 653	1 259	32	200	0	2 082	3 678	481	10 384
Impôts et taxes (73)	52 811	6 000	0	0	1 150	0	0	0	59 961
Dotations et participations (74)	13 310	3 162	0	0	0	3 140	15	0	19 626
Autres produit de gestion courante (75)	389	151	219	51	0	0	50	102	961
Atténuation de charges (013)	32	0	0	0	0	1	0	0	33
Produits exceptionnels larges (B)	50	8	5	1	0	10	15	0	89
Produits fonctionnement (C = A+B)	69 244	10 579	255	252	1 150	5 233	3 758	583	91 054
Charges fonctionnement courant (D)	66 473	10 354	176	125	946	4 096	833	303	83 305
Charges à caractère général (011)	8 400	9 970	86	40	170	1 839	367	242	21 114
Charges de personnel (012)	19 400	352	75	85	98	2 194	466	60	22 729
Charges de gestion courante (65)	27 484	27	15	0	638	63	0	1	28 228
Ch. d'atténuation (014)	11 189	5	0	0	40	0	0	0	11 234
EXCEDENT BRUT COURANT (A-D)	2 721	217	74	126	204	1 128	2 910	280	7 660
Charges exceptionnelles larges (E)	85	17	6	1	0	15	1 001	0	1 124
Charges fonctionnement hs int. (F = D+E)	66 558	10 371	182	126	946	4 111	1 834	303	84 429
EPARGNE DE GESTION (C-F)	2 686	209	74	126	204	1 123	1 924	281	6 625
Intérêts	587	73	18	11	49	426	542	100	1 805
Charges de fonctionnement (G)	67 145	10 443	200	137	995	4 536	2 376	403	86 234
EPARGNE BRUTE (C-G)	2 099	136	56	115	155	697	1 382	180	4 820
Capital	1 606	183	25	81	65	1 086	1 414	205	4 666
EPARGNE NETTE	493	- 47	31	34	90	- 389	- 32	- 24	155
Dépenses d'inv hors annuité en capital	7 500	600	1 501	135	711	850	3 345	1 500	16 143
Dépenses d'équipement	7 500	600	1 500	135	711	850	3 185	1 500	15 982
Opérations pour compte de tiers (Dép)	0	0	0	0	0	0	160	0	160
Ressources propres d'inv. (RPI)	950	0	1	0	0	0	0	0	951
Opérations pour compte de tiers (Rec)	0	0	0	0	0	0	160	0	160
Fonds affectés	216	0	0	0	0	0	0	0	216
Subventions	114	38	0	0	0	185	121	42	500
EMPRUNT	3 743	0	1 356	0	200	525	1 682	965	8 471
Variation du résultat global de clôture	- 1 984	- 610	- 113	- 101	- 421	- 529	- 1 415	- 518	- 5 691
Résultat Global de Clôture (RGC)	3 350	48	0	1	0	0	0	0	3 399